Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

116e année

4 août 1984
No 31

Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

116e année
4 août 1984
No 31

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l' 3628
Avis divers 3628
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 3631
Commission des transports du Québec 3636
Compagnies, Loi sur les 3597-3637
Curatelle publique, Loi sur la 3644
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 3626
Inspecteur général des institutions financières 3645
Liquidation des compagnies, Loi sur la 3646
Ministères, Avis concernant les 3646
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les 3627
Proclamation(s) 3670
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un 3671
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la 3673
Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les 3680
Soumissions, Demandes de 3680
Vente(s) à la folle enchère 3686
Ventes par shérif 3688
Ventes pour taxes, avis de publication 3700

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1984

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1467-9989 LES SERVICES ADMINISTRATIFS JEAN-NOMAR INC.	1976 06 23	1984 07 17	de la dénomination sociale; JEAN-PAUL LEDUC LTÉE

L'inspecteur général des institutions financières,
98 JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-5439 2170-5439 QUÉBEC INC.	1984 07 09	Montréal
2171-6071 2171-6071 QUÉBEC INC.	1984 06 13	Québec
2171-6469 2171-6469 QUÉBEC INC.	1984 06 14	Saint-François
2172-5080 2172-5080 QUÉBEC INC.	1984 07 11	Montréal
2172-5189 2172-5189 QUÉBEC INC.	1984 07 11	Montréal
2172-5197 2172-5197 QUÉBEC INC.	1984 07 11	Québec
2172-5304 2172-5304 QUÉBEC INC.	1984 07 12	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-5312 2172-5312 QUÉBEC INC.	1984 07 12	Drummond
2172-5411 2172-5411 QUÉBEC INC.	1984 07 11	Montréal
2172-5429 2172-5429 QUÉBEC INC.	1984 07 11	Montréal
2172-5460 2172-5460 QUÉBEC INC.	1984 07 11	Québec
2172-5601 2172-5601 QUÉBEC INC.	1984 07 12	Montréal
2172-5635 2172-5635 QUÉBEC INC.	1984 07 12	Drummond
2172-5668 2172-5668 QUÉBEC INC.	1984 07 13	Laval
2172-5676 2172-5676 QUÉBEC INC.	1984 07 12	Saint-Maurice
2172-5700 2172-5700 QUÉBEC INC.	1984 07 13	Joliette
2172-5775 2172-5775 QUÉBEC INC.	1984 07 11	Montréal
2172-5783 2172-5783 QUÉBEC INC.	1984 07 11	Montréal
2172-5791 2172-5791 QUÉBEC INC.	1984 07 11	Montréal
2172-5841 2172-5841 QUÉBEC INC.	1984 07 20	Montmagny
2172-6013 2172-6013 QUÉBEC INC.	1984 07 12	Drummond
2172-6047 2172-6047 QUÉBEC INC.	1984 07 12	Québec
2172-6088 2172-6088 QUÉBEC INC.	1984 07 13	Montréal
2172-6120 2172-6120 QUÉBEC INC.	1984 07 13	Beauce
2172-6187 2172-6187 QUÉBEC INC.	1984 07 13	Rimouski
2172-6203 2172-6203 QUÉBEC INC.	1984 07 16	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-6278 2172-6278 QUÉBEC INC.	1984 07 13	Montréal
2172-6534 2172-6534 QUÉBEC INC.	1984 07 17	Bedford
2172-6542 2172-6542 QUÉBEC INC.	1984 07 17	Kamouraska
2172-6849 2172-6849 QUÉBEC INC.	1984 07 16	Trois-Rivières
2172-6948 2172-6948 QUÉBEC INC.	1984 07 17	Montréal
2172-6955 2172-6955 QUÉBEC INC.	1984 07 17	Joliette
2172-8142 2172-8142 QUÉBEC INC.	1984 07 17	Montréal
2172-6328 AGENCE DE PERSONNEL M. GOULET INC.	1984 07 12	Montréal
2172-6286 AGENCE PAUL LAPIERRE ET FILS INC.	1984 07 13	Québec
2172-3978 L'AGORA RECHERCHES ET COMMUNICATIONS INC.	1984 07 09	Saint-François
2172-5718 ALIMENTATION LIQUIDE D.C. INC.	1984 07 15	Québec
2172-5056 ALLARD LACHANCE ET ASSOCIÉS INC.	1984 07 09	Québec
2171-9364 ASSURANCES CLAUDE THIBAULT (1984) INC.	1984 07 10	Québec
2172-5510 ASSURANCES E. ARCIERO INC.	1984 07 10	Montréal
2172-5379 ASSURANCES LATOUR INC.	1984 07 12	Québec
2172-5262 ATELIER SYLMAR INC.	1984 07 11	Montréal
2172-3960 AUTOMOBILES DAN INC.	1984 07 09	Québec
2172-3879 BAR SALON CHEZ MAURICE INC.	1984 07 09	Saint-Maurice
2172-5551 BAR SALON L'ÉPERLAN INC.	1984 07 10	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-6153 BENCO (GRANBY) LTÉE	1984 07 12	Québec
2172-6294 BENCO (MONTRÉAL) LTÉE	1984 07 12	Québec
2172-5122 BÉRUBÉ & LABRIE INC.	1984 07 06	Québec
2172-5361 BOIS DE FOYER STE-FOY INC.	1984 07 12	Québec
2172-8126 BOUTIQUE BEAULAN INC.	1984 07 13	Gaspé
2172-5536 BOUTIQUE DROUIN INC.	1984 07 11	Montréal
2172-5957 LA BUANDERIE DE RIVIÈRE-DU-LOUP LTÉE	1984 07 10	Kamouraska
2172-5999 BUGESCO INC.	1984 07 12	Québec
2172-6815 B.V. CONSULTANTS INC.	1984 07 16	Terrebonne
2172-6575 CAFÉ BELHUMEUR (1984) INC.	1984 07 17	Montréal
2172-3994 CASSE-CROÛTE VALENTINE INC.	1984 07 09	Saint-Hyacinthe
2172-5692 CENTRALE DE CONTRÔLE D'ALARME T.R. LTÉE	1984 07 12	Saint-Maurice
2172-6039 CENTRE DE SANTÉ MARIE SOLEIL INC.	1984 07 12	Longueuil
2172-6617 CENTRE DENTAIRE B. MÉNARD INC.	1984 07 12	Beauharnois
2172-5155 CENTRE D'ESTHÉTIQUE PROFESSIONNELLE DE LA RIVE-SUD INC.	1984 07 11	Longueuil
2172-5098 LE CHEPTEL DES FRÈRES BÉGIN INC.	1984 07 09	Abitibi
2172-6369 CLAUDE MOREAU (1984) INC.	1984 07 13	Gaspé
2172-6070 CLINIQUE VÉTÉRINAIRE STE-FOY INC.	1984 07 13	Longueuil
2172-6872 CLOPHANIC INC.	1984 07 17	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-6880 COMMUNICATIONS DANIEL LAMARRE INC.	1984 07 16	Longueuil
2172-3861 CONFECTION CHANTAL INC.	1984 07 09	Bedford
2172-5924 CONFECTION RENÉ INC.	1984 07 10	Arthabaska
2172-8076 CONSTRUCTIONS BÉMACO INC.	1984 07 13	Roberval
2171-9398 LES CONSTRUCTIONS FILIPPO DI PARDO INC.	1984 07 09	Montréal
2172-5858 LES CONSTRUCTIONS GAÉTAN PAQUET INC.	1984 07 11	Trois-Rivières
2172-5528 COPIE SERVICE C.D. INC.	1984 07 11	Saint-Maurice
2172-5288 DÉCOR D'HIER À DEMAIN LTÉE	1984 07 12	Montréal
2172-5478 LES DISTRIBUTIONS GRAPHIQUES CAMSTAT LTÉE	1984 07 10	Montréal
2172-5874 DOMO INC.	1984 07 11	Beauharnois
2172-6252 ÉCOLE DE CONDUITE CHIBOUGAMAU INC.	1984 07 13	Abitibi
2172-6427 ÉLECTRONIQUE MARITIME E.T.E. INC. *E.T.E. MARINE ELECTRONICS INC.*	1984 07 16	Montréal
2172-5577 LES ENTREPRISES CHAU-VENT INC.	1984 07 10	Beauce
2171-9380 LES ENTREPRISES CLAURAY INC.	1984 07 09	Québec
2172-5643 LES ENTREPRISES DE PLÂTRAGE ET PEINTURE S.P.P.L. INC.	1984 07 11	Rimouski
2172-6898 LES ENTREPRISES DE PLOMBERIE L.D.R. INC.	1984 07 17	Laval
2172-5114 LES ENTREPRISES D. & M. LAMBERT INC.	1984 07 09	Saint-François
2172-8118 LES ENTREPRISES JACQUES GAGNON DE ROBERVAL INC.	1984 07 13	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-5239 LES ENTREPRISES J.L. BOULIANNE INC.	1984 07 10	Alma
2172-5320 LES ENTREPRISES ROY ET FRÈRES DE ST-MATHIEU INC.	1984 07 11	Abitibi
2172-5684 ÉQUIMAFOR INC.	1984 07 12	Beauce
2172-5148 LES ÉQUIPEMENTS JULIEN ACHARD LTÉE	1984 07 10	Chicoutimi
2172-5254 ÈRE PLUS INC.	1984 07 10	Montmagny
2172-6559 EXCAVATION MICHEL PARADIS INC.	1984 07 16	Roberval
2172-6021 LES EXÉCUTIONS TECHNIQUES E.T.Q. INC.	1984 07 12	Montréal
2172-5908 LES FENÊTRES QUÉBÉCOISES INC.	1984 07 09	Saint-Hyacinthe
2172-6500 LA FERME DENIS GAUTHIER INC.	1984 07 13	Saguenay
2172-6161 LA FERME LETENDRE INC.	1984 07 12	Saint-François
2172-5866 FERME LUC ET ESTELLE FORGET INC.	1984 07 11	Joliette
2172-6864 FERME M.M. HÉBERT INC.	1984 07 16	Richelieu
2172-6468 LES FERMES A.D. INC.	1984 07 13	Richelieu
2172-5585 LES FERRAILLEURS DU QUÉBEC INC.	1984 07 11	Québec
2172-5296 LE FESTIVAL DE LA RENAISSANCE DU QUÉBEC INC.	1984 07 12	Saint-Hyacinthe
2172-8084 FIBRE PLUS INC.	1984 07 13	Saint-Maurice
2172-6104 FLEURISTE PLESSIS INC.	1984 07 11	Frontenac
2172-5742 LES FONDATIONS JEAN-PIERRE PERRON, INC.	1984 07 12	Saint-François
2172-6179 LES FRÈRES SIMONE INC.	1984 07 13	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-6435 LA FROMAGÈRE-DÉLI INC.	1984 08 01	Québec
2172-6229 FROMAGERIE BOIVIN (1984) INC.	1984 07 16	Chicoutimi
2172-6005 LES FRUITS DE MER CÔTE-NORD INC.	1984 07 11	Hauterive
2172-5890 GARAGE BALZAC INC.	1984 07 09	Montréal
2172-8100 GARAGE CÔTE DE LIESSE INC.	1984 07 13	Montréal
2172-5965 GARAGE DESJARDINS INC.	1984 07 10	Trois-Rivières
2172-5072 GARAGE G. A. VALLIÈRES INC.	1984 07 09	Abitibi
2172-3952 GARAGE JULIEN ET BÉDARD INC.	1984 07 10	Québec
2172-5494 GESTION BEN-ARD INC.	1984 07 11	Joliette
2172-5205 GESTION DI GENNARO INC.	1984 07 11	Montréal
2172-6476 GESTION ENRIGHT-BREAULT INC.	1984 07 13	Bedford
2172-6450 GESTION FRANJAC INC.	1984 07 13	Montréal
2172-5346 GESTION G.Y.P. INC.	1984 07 11	Beauce
2172-6856 GESTION JEAN-GUY PATRY INC.	1984 07 13	Montreal
2172-5502 GESTION NORMAND TURCOTTE INC.	1984 07 10	Rouyn-Noranda
2172-5403 GESTION PIO LAPORTE INC.	1984 07 13	Montréal
2172-5932 GESTION S.G. INC.	1984 07 10	Saint-Hyacinthe
2172-5593 GESTIONS 111999 INC.	1984 07 11	Québec
2172-5338 LES GESTIONS A.C. INC.	1984 07 11	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-6906 LES GESTIONS M.T.G. INC.	1984 07 17	Saint-Hyacinthe
2171-7749 GROUPE OPTI-SANTÉ INC.	1984 06 19	Chicoutimi
2172-5130 G. N. ROUSSEAU INC.	1984 07 10	Arthabaska
2172-5981 G.S.N. QUÉBEC INC.	1984 07 12	Montréal
2172-6351 HYDRAULIQUE SOREL-TRACY (1984) INC.	1984 07 13	Richelieu
2172-8134 IMPRIMERIE DENIS THERRIEN INC.	1984 07 13	Drummond
2172-8159 INCORPORATEC INC.	1984 07 16	Québec
2172-6096 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DANIEL ROBERT INC.	1984 07 11	Bedford
2172-5882 INSTITUT SANITAIRE AGRICOLE (I.S.A.) INC.	1984 07 09	Joliette
2172-6443 LES INVESTISSEMENTS R.P.M. INC.	1984 07 16	Québec
2172-5650 JOLIPHIL INC.	1984 07 11	Terrebonne
2172-5353 JUSTE POUR VOUS INC.	1984 07 11	Bedford
2172-6062 J.M. PLAMONDON INC.	1984 08 01	Québec
2172-6112 J.M.C. ÉLECTRONIQUE LTÉE	1984 07 11	Montréal
2172-5619 LAVAL MICHAUD INC.	1984 07 12	Québec
2172-5569 LOCATION VIA J.F. INC.	1984 07 10	Gaspé
2172-6377 LOGERM INC.	1984 07 10	Québec
2172-8167 LOGICOR INC.	1984 07 17	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-6518 LUBRIFIANTS ÉCONOMIQUES DU SAGUENAY INC.	1984 07 13	Saint-Hyacinthe
2172-5171 LUXORAMA CUISI-VOGUE LTÉE	1984 07 10	Montréal
2172-5064 LYGA INC.	1984 07 10	Québec
2172-5445 MATÉRIAUX DE GIFFARD (1984) INC.	1984 07 09	Québec
2172-5270 MATERNELLEMENT VÔTRE INC.	1984 07 12	Laval
2172-5809 MERCERIE L'HÉRITIER INC.	1984 07 11	Kamouraska
2172-5437 LES MEUBLES YVON CÔTÉ LTÉE	1984 07 09	Témiscamingue
2172-8175 MICHEL PRÉGENT INC.	1984 07 17	Terrebonne
2172-5767 MODE LUMINA INC.	1984 08 01	Québec
2172-6138 NELSON CÔTÉ INC.	1984 07 13	Québec
2172-6195 NOCTAN-CIEL LINGERIE FINE INC.	1984 07 16	Québec
2172-6823 PEINTURE & ENTRETIEN GÉNÉRAL D. FORTIER INC.	1984 07 16	Longueuil
2172-5213 PÉPINIÈRE PARAMÉ INC.	1984 07 10	Rimouski
2172-8092 LES PISCINES DE MONT-LAURIER LTÉE	1984 07 13	Labelle
2172-5627 LES PLACEMENTS ARNOLD INC.	1984 07 12	Beauce
2172-6922 LES PLACEMENTS BERNARD DUBÉ INC.	1984 07 16	Bedford
2172-5817 LES PLACEMENTS CDFM INC.	1984 07 10	Chicoutimi
2172-5825 LES PLACEMENTS JARD LTÉE	1984 07 10	Chicoutimi
2172-5833 LES PLACEMENTS LUCIE DUBÉ INC.	1984 07 10	Rouyn-Noranda

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-6211 LES PLACEMENTS R.M.J. INC.	1984 07 16	Québec
2172-6419 PLEIN AIR RIVE-SUD INC.	1984 07 16	Longueuil
2172-6971 POURVOIRIE DU LAC BROOKS INC.	1984 07 17	Mingan
2172-6245 PRO MOTION COURTIER INC.	1984 07 16	Québec
2172-6237 LES PRODUCTIONS DANIÈLE L. BOUCHARD INC.	1984 07 16	Québec
2172-5452 LES PRODUCTIONS W.A.M. INC.	1984 07 11	Québec
2172-5163 PROGRÈS SIX INC.	1984 07 11	Montréal
2171-7699 LES PROMOTIONS ÉRIC LTÉE	1984 06 15	Gaspé
2172-5916 PUBLICATIONS INACO INC.	1984 07 09	Saint-François
2172-6260 PUBLICITÉ L'AUQI INC.	1984 07 11	Beauharnois
2171-9372 LES REMORQUES UTILITAIRES DU QUÉBEC INC.	1984 07 10	Québec
2172-6146 RESTAURANT BERMALI INC.	1984 07 12	Kamouraska
2172-6393 ROMAIN MATHIEU INC.	1984 07 16	Montmagny
2172-6930 R. LEDUC NETTOYEUR INC.	1984 07 16	Saint-Hyacinthe
2172-5726 R. ROSS MÉCANIQUE MOBILE GÉNÉRALE INC.	1984 07 12	Longueuil
2172-6831 R.O. POIRIER INC.	1984 07 13	Beauharnois
2172-5544 SALAISON HOLT INC.	1984 07 11	Montréal
2172-5106 SANDWICHERIE BAR RESTAURANT SCOOTER INC.	1984 07 09	Montréal
2172-3986 SAVIGNAC ET NADEAU INC.	1984 07 09	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-6963 SERVICE DE VENTE BERMASKA INC.	1984 07 17	Saint-Hyacinthe
2172-5486 SERVICES TECHNIQUES PRO-PLUS INC.	1984 07 10	Montréal
2172-5734 SONORISATION F.O.M. INC.	1984 07 12	Alma
2172-5940 SOUDURE GÉNÉRALE J.O.-H. INC.	1984 07 10	Saint-François
2172-3853 STUDIO DE SANTÉ M.C. INC.	1984 07 10	Québec
2172-6914 SYDNA INC.	1984 07 16	Saint-François
2172-5247 SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES INFORMATISÉS PHAROS INC.	1984 07 10	Montréal
2172-5387 TAVERNE LOUIS-HÉBERT INC.	1984 07 13	Montréal
2172-6567 LES TRANSMISSIONS SERGE INC.	1984 07 17	Montréal
2172-5221 TRANSPORT BERNARD FORTIN INC.	1984 07 10	Chicoutimi
2172-6054 TRANSPORT ET EXCAVATION M.N.M. INC.	1984 07 12	Laval
2172-6344 TRANSPORT E. ASSELIN & FILS INC.	1984 07 13	Montmagny
2172-5973 TRANSPORT PIERRE MIGNEAULT INC.	1984 07 11	Mingan
2172-6526 LE TRAPARA INC.	1984 07 16	Richelieu
2172-6336 TRAVAUX FORESTIERS CHOUINARD INC.	1984 07 13	Montmagny
2172-5395 LES ULTRA-LÉGERS LE GOÉLAND INC.	1984 07 12	Saint-Maurice
2172-6492 USIPLAN LTÉE	1984 07 13	Montréal
2172-6401 VIDÉO VISION S.L. INC.	1984 07 16	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-6385 VIDÉOPLEX INC.	1984 07 13	Québec

98

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1165-1957 ALMA CONSTRUCTION, LIMITÉE	1934 05 15	1984 07 16	
1337-7494 ALUMINIUM TREMBLAY (1973) LIMITÉE	1973 07 26	1984 06 15	
1334-7125 LES AMEUBLEMENTS QUEBEKO INC.	1973 06 14	1984 07 10	
1479-4879 ANIMABEC INC.	1977 07 14	1984 07 13	
1476-5044 ATELIER DE RÉPARATION DE MOTEURS DU CAP INC.	1977 04 13	1984 07 17	
1241-7879 AUTOBUS PONTIAC LTÉE	1953 10 30	1984 07 11	LES ENTREPRISES JOKAY LTÉE
1509-6274 BIJOUX GABY INC.	1977 12 17	1984 06 19	BIJOUTERIE GABY INC.
1333-6177 BOUTIQUE RENELLE INC.	1973 03 22	1984 07 10	
1240-8621 BRENSIM CORPORATION LTD.	1948 02 18	1984 06 20	CORPORATION BRENSIM LTÉE *BRENSIM CORPORATION LTD.*
1635-3526 CENTRE DE PROMOTIONS I.C.S. INC.	1979 04 09	1984 07 12	
1126-8950 CINEPIX INC.	1962 06 26	1984 07 10	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1503-7773 CONSTRUCTION LUCIEN GAGNÉ INC. .	1976 06 08	1984 06 19	
1634-9342 LES CONSTRUCTIONS NOUVELLE DIMENSION INC.	1979 03 26	1984 07 11	
1634-5407 DENIS JOANNETTE INC.	1979 03 12	1984 07 11	
1153-4823 DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES CHAPUT LTÉE	1967 06 20	1984 07 11	
1633-8527 ÉLECTRICITÉ ALCO (1979) INC.	1979 02 16	1984 07 13	
1176-8215 LES ENTREPRISES C.L.N. INC.	1966 12 13	1984 07 10	
1191-9875 LES ENTREPRISES JUSTIN DESY LTÉE	1969 11 14	1984 07 12	
1175-1310 FOUCHER INC.	1955 12 28	1984 06 19	
1624-3032 FRUITS ET LÉGUMES R. DOUCET INC.	1978 03 10	1984 07 13	
1262-4672 GEO. LADOUCEUR & FILS INC.	1966 01 05	1984 07 10	
1240-6088 GÉRARD BOYTE INC.	1971 06 08	1984 07 13	
1349-8209 GESTION SAPHIR INC.	1972 09 14	1984 07 13	
1184-6029 GRANIT BUSSIÈRES INC.	1961 02 27	1984 07 13	GRANIT BUSSIÈRE INC.
1462-3649 GRAVEUR G.B.E. INC.	1975 10 06	1984 06 20	
1466-1086 HABITABEC INC.	1976 04 09	1984 07 13	
1231-3961 IMMEUBLES ALLIÉS INC.	1966 01 28	1984 07 09	
1233-1542 IMMOBILIA APARTMENTS LTD.	1967 10 31	1984 07 12	LES APPARTEMENTS IMMOBILIA LTÉE *IMMOBILIA APARTMENTS LTD.*
1266-9941 IMMOBILIA INC.	1963 04 01	1984 07 12	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1480-8877 LES INDUSTRIES CEDAN INC.	1975 11 13	1984 07 13	
1356-9959 INDUSTRIES LAMBERT ET FILS LTÉE .	1974 05 27	1984 07 13	
1462-6618 INDUSTRIES V.F. LIMITÉE	1975 10 15	1984 07 06	NUTECH INC.
1349-3549 JANBAK INC.	1972 10 17	1984 07 16	
1476-7172 LIBRAIRIE CHÂTEAUGUAY LIMITÉE ...	1977 04 19	1984 07 10	1476-7172 QUÉBEC INC.
1334-5327 LOCATION P.R.M. INC.	1973 02 28	1984 07 12	
1470-5024 MAGECAM INC.	1976 09 30	1984 07 13	
1288-4821 LES MEUBLES CARRIER, INC.	1964 04 01	1984 07 12	
1128-4122 OMNIPLAST INC.	1957 11 12	1984 07 16	
1147-0804 O. COUPAL INC.	1962 02 07	1984 07 11	
1626-3725 PAUJOS INC.	1978 05 12	1984 07 16	
1146-2017 PAUL & EDDY INC.	1962 02 02	1984 06 14	
1182-0339 LES PLACAGES ROY INC.	1968 02 07	1984 07 17	
1123-6890 PLOMBERIE ET CHAUFFAGE LACHINE LTÉE	1955 01 19	1984 06 13	
1474-5616 PRODUITS CHIMIQUES CROMAC (QUÉBEC) LTÉE	1977 02 24	1984 07 13	
1188-9391 PRODUITS DE BÉTON RIMOUSKI INC. .	1961 02 02	1984 07 16	GESTION ALBERT ST-PIERRE INC.
1362-6619 RAYMOND DEBLOIS INC.	1975 04 02	1984 07 13	
1299-7318 LES RÉSIDENCES B.F. LTÉE	1972 10 03	1984 07 13	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1472-9636 RIVNOR INCORPORÉE	1977 06 01	1984 07 09	RIVNOR INC.
1352-4376 ROMUALD BONNEAU INC.	1973 12 07	1984 07 13	
1369-1530 SERGE IMBEAU ET ASSOCIÉS INC.	1974 07 29	1984 07 10	
1504-2278 SKIRAQ INC.	1976 07 12	1984 07 13	MICRO DISTRIBUTIONS B.L.S. INC.
1149-2592 THÉO MINEAULT INC.	1963 04 10	1984 07 10	
1124-9877 TOITURES ET CONSTRUCTIONS ROBITAILLE INC.	1958 10 24	1984 07 05	
1123-2386 TO-TO PIZZERIA (LACHINE) INC.	1963 04 09	1984 07 11	
1640-7306 TRANSIMAGE LTÉE	1980 01 07	1984 07 10	
1339-7831 TRANSPORT SANITAIRE F.M. LTÉE	1973 09 17	1984 07 11	
1245-5655 LES TRANSPORTS CHÂTEAUGUAY INC.	1965 04 22	1984 07 13	LES TRANSPORTS COMCO INC.
1166-5460 LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE	1945 01 20	1984 06 14	
1478-1207 TREMBLAY, BOUCHARD & ASSOCIÉS INC.	1977 05 27	1984 07 12	
1469-7197 LES VENTES OPTIQUES INTERNATIONALES LTÉE	1976 08 31	1984 07 13	
1116-6535 VICTORIA PRÉCISION INC.	1941 08 18	1984 07 12	

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2172-6484 ARKITEX (1984) INC.	ARKITEX INC. PANASULT INC.	1984 07 13	Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
98 JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1851-7060 1851-7060 QUÉBEC INC.	1981 10 22	1984 07 16	1) du district: Beauce 2) du capital-actions
1855-8320 1855-8320 QUÉBEC INC.	1982 03 23	1984 07 13	1) de la dénomination sociale: STARCON INC. 2) du district: Trois-Rivières
1864-2256 1864-2256 QUÉBEC INC.	1982 12 10	1984 07 13	du district: Arthabaska
1864-7321 1864-7321 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1984 07 10	de la dénomination sociale: GESTION BABORD INC.
2149-8688 2149-8688 QUÉBEC INC.	1982 12 30	1984 07 13	du capital-actions
2152-8492 2152-8492 QUÉBEC INC.	1983 03 17	1984 07 11	de la dénomination sociale: GESTION RENÉ ROUSSEL INC.
2154-0521 2154-0521 QUÉBEC INC.	1983 04 14	1984 06 18	du capital-actions
2158-8793 2158-8793 QUÉBEC INC.	1983 08 03	1984 07 11	de la dénomination sociale: GESTION MONT-BRILLANT INC.
2159-2399 2159-2399 QUÉBEC INC.	1983 08 23	1984 07 16	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2162-6932 2162-6932 QUÉBEC INC.	1983 11 21	1984 07 11	1) de la dénomination sociale: CONDOMINIUMS PLACE D'ARMES INC. 2) du district: Charlesbourg
2163-2013 2163-2013 QUÉBEC INC.	1983 11 30	1984 07 10	du capital-actions
2163-2443 2163-2443 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 06 21	1) de la dénomination sociale: IMPRIMERIE CONCEPT ET COULEURS INC. 2) du district: Laval
2163-4985 2163-4985 QUÉBEC INC.	1983 12 07	1984 07 12	de la dénomination sociale: JARODAN INC.
2163-9935 2163-9935 QUÉBEC INC.	1983 12 19	1984 07 13	de la dénomination sociale: BAR LE FLAIR INC. du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2164-1311 2164-1311 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 07 12	1) de la dénomination sociale: MARTIN AUTO CENTRE INC. 2) du district: Abitibi
2167-8735 2167-8735 QUÉBEC INC.	1984 03 21	1984 07 09	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS GIFER INC.
2169-4088 2169-4088 QUÉBEC INC.	1984 04 26	1984 07 11	de la dénomination sociale: CONFECTION NORD CÔTIÈRE INC.
2170-5603 2170-5603 QUÉBEC INC.	1984 05 22	1984 07 13	de la dénomination sociale: GARAGE DROLET INC.
2170-6072 2170-6072 QUÉBEC INC.	1984 05 17	1984 07 10	de la dénomination sociale: AMICAL AUTOMOBILES INC.
2170-8128 2170-8128 QUÉBEC INC.	1984 05 25	1984 07 09	de la dénomination sociale: LES AMUSEMENTS MAGUY ET CLAUDE INC.
2170-9050 2170-9050 QUÉBEC INC.	1984 05 25	1984 07 13	de la dénomination sociale: PHOTO COMMUNICATION B.G.P. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2171-2625 2171-2625 QUÉBEC INC.	1984 06 06	1984 07 16	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES JULES POULIN INC. 2) du district: Chicoutimi
2171-9232 2171-9232 QUÉBEC INC.	1984 06 20	1984 07 11	de la dénomination sociale: FILION, PAQUIN, CHABOT, DEMERS ET BOUCHARD INC.
2167-0492 ALPHA LUMINAIRE INC.	1984 03 05	1984 07 09	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1641-8030 A.L.T. CENTRE DE CROISSANCE INC. .	1980 02 18	1984 07 10	du district: Montréal
1843-4175 LES BERGERIES DE LA NEIGETTE INC.	1981 02 20	1984 07 16	du capital-actions
1359-0062 CADIM (1983) INC.	1974 09 05	1984 06 18	du capital-actions
1854-7521 CARTONTECH INC.	1982 02 08	1984 07 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
1127-4545 CENTRE D'ACHATS PONT MERCIER INC.	1958 05 26	1984 07 11	de la dénomination sociale: LES PROMENADES LAFLEUR INC.
1861-8199 CLAVET, PROULX ET ASSOCIÉS INC. ..	1982 09 28	1984 08 01	de la dénomination sociale: CLAUDE PROULX ET ASSOCIÉS INC.
1279-1224 DÉVELOPPEMENTS PASTEUR INC.	1964 05 28	1984 06 18	du capital-actions
1253-4806 DISTRIBUTION MONDIA INC.	1971 08 30	1984 07 10	du capital-actions
1254-0795 DONAQUIN INC.	1970 09 09	1984 07 16	de la dénomination sociale: GESTION D. BILODEAU INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1845-2722 LES ENTREPRISES J.G. LAPLANTE & FILS INC.	1981 04 10	1984 07 13	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE LOGIDON INC. 2) du capital-actions
1204-8302 E.A. RANGER & FILS LTÉE	1968 05 15	1984 07 13	1) de la dénomination sociale: ENTREPRISES DENIS & GUY RANGER INC. 2) du capital-actions
1648-4578 GESTION DELISIO INC.	1980 10 21	1984 07 09	du capital-actions
2156-9199 GESTION L.R. (1983) INC.	1983 06 29	1984 07 09	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES DE L'ANNÉE INC.
1642-5662 GESTION S.B.L. INC.	1980 03 07	1984 08 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2150-0988 LES GICLEURS BÉLANGER INC.	1983 01 10	1984 07 13	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1355-2617 GILLES HENRI, PLOMBERIE, CHAUFFAGE & ENTRETIEN INC.	1974 03 26	1984 07 09	de la dénomination sociale: PLOMBERIE GILLES HENRI INC.
2166-3158 GORDON FERBLANTIER & COUVREUR INC.	1984 02 15	1984 07 16	du district: Laval
1138-1753 HOULE CONSTRUCTION INCORPORÉE	1960 02 18	1984 07 09	1) de la dénomination sociale: HOULE CONSTRUCTION INC. 2) du capital-actions
1853-4412 IMMEUBLES CADEV INC.	1981 12 15	1984 06 18	du capital-actions
1853-4404 IMMEUBLES CADIMONT INC.	1981 12 15	1984 06 18	du capital-actions
1267-1145 LES IMPORTATIONS SEGAMO INC.	1972 02 07	1984 07 13	1) de la dénomination sociale: MAYPORT IMPORT-EXPORT INC. 2) du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1182-3648 LES INDUSTRIES PROVINCIALES LIMITÉE	1945 03 14	1984 07 10	de la dénomination sociale: IPL INC.
1647-1393 LES INVESTISSEMENTS JUIN INC.	1980 08 15	1984 07 16	1) de la dénomination sociale: RE/MAX PLUS INC. 2) du district: Longueuil
1509-4402 MAÇONNERIE FORTIN & BOUCHARD INC.	1977 12 12	1984 07 13	du capital-actions
1648-3489 LES MAGASINS JOPEJ CANADA INC. ..	1980 10 15	1984 07 13	du capital-actions
2153-8574 MARCHÉ CONRAD TESSIER INC.	1983 04 08	1984 07 16	du capital-actions
1846-3026 MONDIA, ÉDITEURS INC.	1981 05 08	1984 07 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
1840-5720 MULTIFER INC.	1980 11 12	1984 07 10	du capital-actions
1147-0804 O. COUPAL INC.	1962 02 07	1984 07 11	du capital-actions
1469-3071 PLACE DUPUIS INC.	1976 09 01	1984 06 18	du capital-actions
2170-5827 PLACEMENTS A.D.G.N.R. INC.	1984 05 18	1984 07 09	du capital-actions
1851-5106 PLACEMENTS ÉRABLYS INC.	1981 10 19	1984 07 11	1) du district: Beauce 2) du capital-actions
2157-4215 LES PLACEMENTS FRANCINE BISSONNETTE ET JACQUES BOISVERT INC.	1983 06 27	1984 07 09	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS FRANCINE BISSONNETTE INC.
2170-5686 LES PROMOTIONS VERTIGE INC.	1984 05 23	1984 07 12	du capital-actions
1198-4200 P.L.C. CHEV.-OLDS. INC.	1970 08 03	1984 07 16	du capital-actions
1852-4553 RAIL INDUSTRIES INC.	1981 11 17	1984 07 13	du capital-actions
2168-5383 LA SAVONNERIE J.B. INC.	1984 04 05	1984 07 12	du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2162-2626 SERVICES TECHNIQUES I.R. INC.	1983 11 14	1984 07 13	du district: Labelle
1848-7280 SOLO ACCESSOIRES INC.	1981 07 23	1984 07 13	de la dénomination sociale: DIFFUSION TRANSIT INC.
1159-6533 SUPER MARCHÉ FRONTENAC INC.	1965 11 29	1984 07 10	du capital-actions
2166-9296 LES TOILES G.R. LTÉE	1984 03 01	1984 07 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
1467-6936 TREMCOFORT INC.	1976 06 08	1984 07 12	du capital-actions

98

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
1862-2233 LES ENTREPRISES MARCEL C. JACOB LTÉE	modification	1984 06 18	1984 07 04

98

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2168-7520 ACTION PRÉVENTION JEUNESSE MANICOUAGAN INC.	1984 07 11	Polyvalente des Rives, 640, boulevard Blanche, Baie-Comeau
2171-1700 L'ALLIANCE RÉGIONALE DES CHORALES DE LANAUDIÈRE	1984 07 16	139, Legault, Repentigny
2168-7801 ALPHA-NICOLET (SERVICE D'ÉDUCATION POPULAIRE EN ALPHABÉTISATION)	1984 07 16	185, Signay, Nicolet
2167-1524 ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE LA LIÈVRE	1984 07 16	Mont-Laurier
2171-8887 ASSOCIATION DES CHAUFFEURS D'AUTOBUS, OPÉRATEURS DE MÉTRO ET EMPLOYÉS DES SERVICES CONNEXES AU TRANSPORT DE LA C.T.C.U.M. INC.	1984 07 17	Montréal
2169-6190 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC PATTERSON SUD	1984 07 16	181, rue Fontaine, Hull
2166-5724 ASSOCIATION DU CLUB SOCIAL DES HANDICAPÉS B.R.L.E. A. GIROUX & R. GAUTHIER INC.	1984 07 11	2400, rue King ouest, Sherbrooke
2171-1593 ASSOCIATION RÉGIONALE DE TAEKWON DO - QUÉBEC 03	1984 07 16	1990, boulevard Charest ouest, bureau 225, Sainte-Foy
2171-5297 ASSOCIATION TOURISTIQUE DU PONTIAC	1984 07 11	Campbell's Bay
2169-6117 AU BOIS DES OMBELLES	1984 07 11	Carillon
2169-3494 BUREAU D'INTERGROUPES HISPANIQUES D'ALCOOLIQUES ANONYMES DE MONTRÉAL INC.	1984 07 16	Montréal
2171-5917 CAFÉ AGAPÉ INC.	1984 07 16	Sherbrooke

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2172-1790 CARNAVAL DE FLEURIMONT INC.	1984 07 11	1735, chemin Galvin, Fleurimont
2172-4000 CARREFOUR VAL ST-FRANÇOIS INC.	1984 07 16	91, Des Pins, Windsor
2169-3668 LES CAVALIERS DE LA PLACE INC.	1984 07 16	882, boulevard Martel, Canton Tremblay
2168-9500 CENTRE COMMUNAUTAIRE LE RENDEZ-VOUS	1984 07 11	Nicolet
2170-0257 CENTRE COMMUNAUTAIRE PETITE BOURGOGNE	1984 07 16	715, Chatham, Montréal
2168-7215 CENTRE DE TRANSITION PERCEVAL INC.	1984 07 11	Sorel
2167-4734 CENTRE D'ENTRAIDE LA BOUSSOLE INC.	1984 07 16	Granby
2169-6505 LA CITÉ DE SION INC.	1984 07 16	6189, de la Mayenne, Anjou
2170-7351 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE BOULAY INC.	1984 07 11	610, Sainte-Anne, Joliette
2172-4018 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LES 5 LACS INC.	1984 07 16	102, rue Bibeau, Saint-François-Xavier-de-Brompton
2171-5107 CLUB DE DANSE DE SAINT-LÉONARD	1984 07 16	5580, Robert, Saint-Léonard
2171-8291 CLUB DE PÉTANQUE BOULES JOYEUSES	1984 07 16	Montréal-Nord
2170-0984 CLUB DE VOLLEYBALL L'ESSOR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC.	1984 07 16	Pavillon de l'Éducation Physique et des Sports (PEPS), Cité Universitaire, Sainte-Foy
2170-7583 CLUB DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES RETRAITÉS DE LA SECTION LOCALE 1163 des T.U.A.	1984 07 11	82, Grande Côte, Boisbriand
2172-1915 CLUB ÉQUESTRE DE MIRABEL INC.	1984 07 16	14715, Côte des Anges, Mirabel

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-4692 CLUB LATINOAMÉRICAIN S.C.	1984 07 11	Québec
2172-1527 COMITÉ DE LIAISON ET D'ACTION ROUTE LAC JERRY INC.	1984 07 16	13, de la Caserne, Packington
2166-2549 LA CORPORATION DES TRAVAILLEURS AMBULANCIERS DU QUÉBEC	1984 07 11	2745, chemin Ste-Foy, app. 111, Sainte-Foy
2170-4242 C.A.P.A.B. CARREFOUR D'ANIMATION POPULAIRE ARTISTIQUE DE BEAUCE	1984 07 11	900, 126e Rue, Saint-Georges-Est
2169-3288 L'ÉQUIPE DE BALLE-MOLLE EN FAUTEUILS-ROULANTS «LES ENVAHISSEURS DE MONTRÉAL INC.»	1984 07 16	2640, rue Frontenac, app. 5, Montréal
2170-0620 LA FONDATION CULTURELLE PHILIPPINE DU QUÉBEC INC. *THE PHILIPPINE CULTURAL FOUNDATION OF QUÉBEC INC.*	1984 07 11	4480, chemin Côte de Liesse, bur. 205, Montréal
2170-4762 FONDATION DES AMIS DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE L'EST INC.	1984 07 16	4375, rue Ontario est, Montréal
2169-3056 FONDATION PAUL HUBERT	1984 07 16	Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine
2167-4668 FONDS NICOLAS GIAC INC.	1984 07 11	72, de Martigny ouest, Saint-Jérôme
2172-7185 LES GARDELUNES	1984 07 17	8305, Boyer, Montréal
2172-7193 GARDERIE AUTOUR DU MONDE INC.	1984 07 17	Montréal
2172-7177 GARDERIE ENFANKIRI	1984 07 17	Montréal
2167-9998 HÉRITAGE HURON-WENDAT CONTINENTAL	1984 07 16	497, rue Stanislas Koska, Village-des-Hurons
2167-6150 JARDIN DE LA FEUILLE D'ÉRABLE INTERNATIONAL - SOINS ÉRYTHRÉENS *GARDEN OF MAPLELEAF INTERNATIONAL - ERITREAN CARE*	1984 07 16	1405, rue Bishop, bureau 310, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2172-1535 JARDIN DES VALÉRIANES INC.	1984 07 16	1390, rue Principale, Saint-Valérien-de-Milton
2170-7658 LIGUE DE BALLE LENTE «LES VÉTÉRANS» DE CLEVELAND	1984 07 11	1424, rue Spooner Pond, Richmond
2172-1857 LIGUE DES PROPRIÉTAIRES DE ST-NICÉPHORE (1984) INC.	1984 07 11	Saint-Nicéphore
2170-0919 MAISON DES ARTISTES ALLEN'S CORNER	1984 07 11	1298, chemin Rivière Châteauguay nord, Howick
2169-6430 MAISON PROGRESSION	1984 07 11	Sorel
2168-2117 MARATHON DE CANOT MONT-LAURIER - BUCKINGHAM INC.	1984 07 16	Buckingham
2172-4349 L'ORCHESTRE DE CHAMBRE I MUSICI DE MONTRÉAL	1984 07 17	Outremont
2169-6778 ORCHESTRE DU CENTRE D'ART DE BOUCHERVILLE	1984 07 16	Boucherville
2164-9207 RATTACQ REGROUPEMENT D'AIDE AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ACCIDENTÉS DU CENTRE DU QUÉBEC	1984 07 11	Drummondville
2171-1809 RECYCLAGE DES ETCHEMINS	1984 07 11	Lac-Etchemin
2171-1262 REGROUPEMENT DES ASSISTÉES SOCIALES ET ASSISTÉS SOCIAUX DU TÉMISCOUATA	1984 07 11	Dégelis
2169-3593 REGROUPEMENT DES ÉTUDIANTS EN INFORMATIQUE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL (REI-UQAH)	1984 07 11	92, St-Raymond, Hull
2168-2471 RESSOURCE DE TRANSITION LE TOURNANT	1984 07 16	Valleyfield
2172-1709 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE CULTURE J.R. L'HEUREUX, INC.	1984 07 16	Maniwaki

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2172-1691 THÉÂTRE DE LA GRANDE TABLÉE INC.	1984 07 16	Disraéli

98

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1269-2448 L'ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE ST-JOVITE (1972) INC.	1972 03 13	1984 07 17	de la valeur des biens immobiliers
1338-7139 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LAPRAIRIE INC.	1972 06 06	1984 07 13	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
1300-6002 ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS DE BOIS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC *QUÉBEC RETAIL LUMBER AND BUILDING MATERIALS DEALERS ASSOCIATION*	1940 06 11	1984 07 13	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC *THE BUILDING MATERIALS RETAILERS ASSOCIATION OF QUÉBEC*
1232-1931 LE CERCLE DE L'AMITIÉ DE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN INC.	1971 03 19	1984 07 13	de la dénomination sociale: LE CERCLE DE L'AMITIÉ DE ST-ROMUALD INC.
1475-4006 CLUB D'HANDICAPÉS PHYSIQUES DE RICHELIEU INC.	1977 03 18	1984 07 13	des objets
1337-0838 CORPORATION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES DU CEGEP DE HULL	1972 07 25	1984 07 17	de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU CEGEP DE L'OUTAOUAIS
1337-0838 CORPORATION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES DU CEGEP DE HULL	1972 07 25	1984 07 17	de la valeur des biens immobiliers

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1503-6098 LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES DU CANTON DE CHERTSEY	1976 05 26	1984 07 12	de la dénomination sociale: LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES DU CANTON DE CHERTSEY ET LE MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE POPULAIRE
1344-0730 PERRAULT & PERRAULT LIMITÉE	1927 03 24	1984 07 13	de la dénomination sociale: GESTION ANDCAR INC.
1627-8111 SOCIÉTÉ ARTISTIQUE ET CULTURELLE HÊTRIÈRE INC.	1978 09 18	1984 07 17	des dispositions
1646-1964 SOCIÉTÉ D'AMÉLIORATION MILTON PARC INC.	1980 07 23	1984 07 13	de la valeur des biens immobiliers

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

98

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1296-3815 L'ASSOCIATION DES DAMES AUXILIAIRES DE L'HÔTEL-DIEU DE SHERBROOKE INC.	L'ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DE L'HÔTEL-DIEU DE SHERBROOKE INC.	1971 02 15
1842-0117 CORPS DE MAJORETTES «LES JÉRÔMIENNES»	CORPS DE MUSIQUE L'INSOLITE	1981 02 23
1845-6269 KIJOKAN	CENTRE KIJOKAN *KIJOKAN CENTER*	1981 04 13
1237-3858 SOCIÉTÉ COMMERCIALE BECKER INC.	SOCIÉTÉ COMMERCIALE BECKER INC. *BECKER TRADING LTD.*	1941 11 15

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

98

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1289-3533 ASSOCIATION DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE	1968 05 02	7387, boulevard St-Laurent, bureau 3, Montréal
1252-4674 DESROCHES, JASMIN & ASSOCIÉS INC.	1968 01 03	620, rue Cathcart, bureau 800, Montréal
1258-3415 EXPLORATION HOLLINGER (QUÉBEC) INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1939 07 18	1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal
1258-3530 EXPLORATION LABRADOR (QUÉBEC) INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1964 08 14	1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal
1116-6790 MINES HOLANNAH INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1952 10 06	1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal
1265-7896 PLACEMENTS HILLROSE LTÉE	1969 06 03	9455, rue Charles-de-Latour, Montréal
1325-9890 SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY	1982 06 01	66, rue du Palais de Justice, Montmagny

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

98

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1285-4006 L'ASSOCIATION DE LA JEUNESSE UKRAINIENNE «SUM» DU QUÉBEC, INC.	1961 10 27	13
1853-8686 LA CORPORATION DE LA SALLE EXPO-THÉÂTRE	1982 01 07	9
1367-9535 ENTREPÔT D'ÉLECTRONIQUE STÉRÉO MONTRÉAL INC.	1974 04 29	3
1478-5927 LOISIRS DE KINGSEY INC.	1977 06 13	9
1102-4262 MOISHES INC.	1953 12 29	5
1275-9353 NELCO INC.	1947 08 13	3
1268-5350 OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE LECLERCVILLE	1951 11 26	11
1215-8473 STÉRÉO MONTRÉAL INC.	1971 11 22	3
2160-3683 LE THÉÂTRE DU XXIIÈME SIÈCLE INC.	1983 10 03	6

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

98

Lettres patentes - Correction des (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
2170-0265 L'ENSEMBLE VOCAL LA TURLUTTE INC.	1984 06 14	1984 07 11	corrigeant sa dénomination sociale en celle de: L'ENSEMBLE VOCAL LA TURLUTE INC.

98

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau.

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
475 ST-CHARLES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 07 05	1984 07 17	475, St-Charles ouest, app. 118, Longueuil
LES APPARTEMENTS D'ASSIGNY	1976 05 31	1984 07 10	110, de la Barre, app. 212, Longueuil
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 420 VICTORIA	1984 05 25	1984 07 13	Édifice Port-de-Montréal, aile 2, local 202, Cité-du-Havre, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES JARDINS ST-MARTIN	1984 04 18	1984 07 09	1827, montée Monette, Vimont

99

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MUSCOCHO 1984 *MUSCOCHO 1984 LIMITED PARTNERSHIP*	1984 07 12	2810, tour de la Bourse, 800, carré Victoria, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

99

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de siège social (Article 5)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social de la corporation suivante:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de contitution
1842-0679 SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DU LAC CHAMPLAIN	Bedford	1981 01 28

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

98

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Inspecteur général des institutions financières

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a désigné Me Hubert Gaudry, adjoint administratif de l'inspecteur général, et en son absence ou en cas d'incapacité d'agir, M. Jacques Cardinal, directeur général de l'administration et des entreprises, comme responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Ces personnes ont leur bureau au 800, place d'Youville, Québec, QC, G1R 4Y5, et le numéro de téléphone de leur bureau est: 643-4774.

Québec, le 19 juillet 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
98 JEAN-MARIE BOUCHARD

Avis divers

Musée du Québec

Le ministre des Affaires culturelles donne avis conformément à l'article 6 de la Loi sur les musées nationaux (1983, chap. 52) que le gouvernement a déterminé par le Décret numéro 1630-84 en date du 11 juillet 1984, que le siège social du Musée du Québec est à Québec, au 1, rue Wolfe, parc des Champs-de-bataille, G1R 5H3.

Québec, le 12 juillet 984

Le ministre des Affaires culturelles,
101 CLÉMENT RICHARD

Paroisse de Sainte-Agathe et Canton de Nelson

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe et le Conseil de la municipalité de canton de Nelson ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le Règlement numéro 84-110 de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe et le Règlement numéro 84-149 de la municipalité du canton de Nelson, autorisant ces municipalités à présenter une requête au gouvernement pour regrouper les municipalités de la paroisse de Sainte-Agathe et du canton de Nelson et créer la nouvelle municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe aux conditions suivantes:

a) Le nom de la nouvelle municipalité est « Municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe;

b) le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique et le plan sur toile préparés par monsieur Denis C. Savoie, arpenteur-géomètre, en date du 30 juin 1984. La description technique est annexée à la présente requête pour en faire partie comme si elle était au long reproduite;

c) la nouvelle municipalité est régie par le Code municipal et elle a le statut de paroisse;

d) le conseil provisoire sera composé des membres du Conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe et de la municipalité du canton de Nelson. Le quorum sera de huit (8) membres. Le maire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe en fonction à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes est le maire de la nouvelle municipalité pour la première moitié du terme du conseil provisoire; le maire de la municipalité du canton de Nelson en fonction à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes est le maire de la nouvelle municipalité pour la deuxième moitié du terme du conseil provisoire;

e) le maire de la municipalité du canton de Nelson agira comme maire suppléant et conseiller pour la moitié du terme du conseil provisoire et le maire de la paroisse de Sainte-Agathe agira comme maire suppléant et conseiller pour la deuxième moitié du terme du conseil provisoire;

f) le salaire du maire de la nouvelle municipalité sera celui déterminé par la loi tout comme celui des conseillers. Le maire suppléant recevra, jusqu'à la première élection générale, la même indemnité que le maire;

g) la première séance du conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20 heures à la salle de l'hôtel de ville de Sainte-Agathe et sans autre convocation;

h) pour la première élection générale, seules peuvent être candidates aux sièges 1, 3 et 5 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 226 du Code municipal à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe et seules peuvent être candidates aux sièges 2, 4 et 6 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 226 du Code municipal

à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire de l'ex-municipalité du canton de Nelson;

i) la première élection générale aura lieu le premier dimanche du troisième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. Si le troisième mois est le mois de janvier, l'élection générale est reportée au premier dimanche du mois suivant. L'élection subséquente aura lieu le premier dimanche de novembre 1988. La durée du mandat des membres du conseil est de quatre (4) ans et les sièges sont numérotés de un (1) à six (6);

j) tous les employés permanents des municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité aux postes qui leur sont assignés et ce, sous réserve des dispositions de la loi et de la condition suivante:

la secrétaire-trésorière, étant la même pour les deux (2) municipalités, devient la secrétaire-trésorière de la nouvelle municipalité;

k) la nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des municipalités intéressées; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, aux lieux et place des municipalités intéressées. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôle d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

l) un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôle d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les ex-municipalités regroupées sous la direction de la secrétaire-trésorière dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes;

m) tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

n) les surplus ou déficits accumulés des ex-municipalités, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes demeurent au bénéfice ou à la charge de la municipalité qui a accumulé les surplus ou déficits;

o) toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés par une des municipalités, est à la charge ou au bénéfice de cette ex-municipalité;

p) la nouvelle municipalité devient effective conformément à la loi.

Prenez avis que tout propriétaire, locataire ou personne domiciliée dans les municipalités concernées par la présente requête en regroupement peuvent s'opposer au principe du regroupement ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente (30) jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peuvent faire connaître les motifs de leur opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités de la paroisse de Sainte-Agathe et du canton de Nelson.

La secrétaire-trésorière de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe,
GHISLAINE GRAVEL

Description technique:

Des limites du territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe, provenant de la fusion des municipalités de la paroisse de Sainte-Agathe et du canton de Nelson dans la municipalité régionale de comté de Lotbinière.

Le territoire actuel des municipalités de la paroisse de Sainte-Agathe et du canton de Nelson dans la municipalité régionale de comté de Lotbinière, comprenant en référence aux cadastres de la paroisse de Sainte-Agathe, de la paroisse de Saint-Patrice, de la paroisse de Saint-Sylvestre et du canton de Nelson, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes et emprises de chemin de fer, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord-est du lot 1 du cadastre de la paroisse de Sainte-Agathe; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: dans une direction sud-est la ligne séparative des cadastres de la paroisse de Sainte-Agathe et de la paroisse de Saint-Gilles jusqu'à la ligne séparative des lots 32 et 290 du cadastre de la paroisse de Sainte-Agathe; dans une direction nord-est la ligne séparative des susdits cadastres jusqu'au sommet de l'angle nord-est du lot 313 du cadastre de la paroisse de Sainte-Agathe; dans une direction sud-est la ligne séparative des susdits cadastres jusqu'à la ligne séparative des lots 314 et 360 du cadastre de la paroisse de Sainte-Agathe; dans une direction nord-est la ligne séparative des susdits cadastres jusqu'au sommet de l'angle nord du lot 360 du cadastre de la paroisse de Sainte-Agathe; dans une direction sud-est la ligne brisée séparant les susdits cadastres jusqu'au sommet de l'angle nord-ouest du lot 245 du cadastre de la paroisse de Saint-Sylvestre; dans une direction sud la ligne séparative des cadastres de la paroisse de Sainte-Agathe et de la paroisse de Saint-Sylvestre jusqu'à la ligne

séparative des lots 246 et 249 du cadastre de la paroisse de Saint-Sylvestre; dans une direction est la ligne sud du lot 246 du susdit cadastre jusqu'à la ligne séparative des cadastres de la paroisse de Saint-Sylvestre et de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage; en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Sylvestre, dans une direction sud la limite est des lots 247, 252, 253, 259 et 260 dudit cadastre jusqu'à la ligne séparative des lots 260 et 261 dudit cadastre; dans une direction ouest la ligne sud du lot 260 dudit cadastre jusqu'à la ligne séparative des cadastres de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage et de la paroisse de Saint-Sylvestre; dans une direction générale sud la ligne brisée séparant les cadastres de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage et de la paroisse de Saint-Sylvestre jusqu'à la ligne séparative des cadastres de la paroisse de Sainte-Agathe et de la paroisse de Saint-Sylvestre; dans une direction sud-est la ligne séparative des cadastres de la paroisse de Sainte-Agathe et de la paroisse de Saint-Sylvestre jusqu'à la ligne séparative des cadastres de la paroisse de Sainte-Agathe et du canton de Leeds; dans une direction sud-ouest la ligne séparative des cadastres de la paroisse de Sainte-Agathe et du canton de Leeds et la ligne séparative des cadastres du canton de Nelson et du canton de Leeds et son prolongement jusqu'à la ligne médiane du chemin séparant les cadastres du canton d'Inverness et du canton de Nelson; dans une direction nord-ouest la ligne médiane dudit chemin séparant les susdits cadastres puis la ligne séparative des cadastres du canton d'Inverness et du canton de Nelson jusqu'à l'emprise sud d'un chemin situé dans le rang XI du canton de Nelson; dans une direction nord-ouest la ligne nord-est d'un chemin jusqu'à la ligne séparative des rangs X et XI du cadastre du canton de Nelson; dans une direction nord-est la ligne séparative des rangs X et XI du cadastre du canton de Nelson jusqu'à la ligne séparative des cadastres du canton de Nelson et de la paroisse de Sainte-Agathe; dans une direction nord-ouest la ligne séparative des cadastres du canton de Nelson et de la paroisse de Sainte-Agathe jusqu'à l'emprise sud d'un chemin situé dans le rang III du cadastre du canton de Nelson et l'emprise nord-est d'un chemin séparant le cadastre du canton de Nelson et le cadastre de la paroisse de Sainte-Agathe jusqu'à la ligne séparative des cadastres de la paroisse de Saint-Flavien et de la paroisse de Sainte-Agathe; dans une direction est la ligne séparative des susdits cadastres jusqu'au point de départ; moins et à distraire de cette étendue le territoire du village de Sainte-Agathe; lesquelles limites définissent le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe, situé dans la municipalité régionale de comté de Lotbinière, la municipalité du canton de Nelson cessant d'exister par cette fusion.

Lequel territoire comprend une superficie de cent cinquante-huit kilomètres carrés et trois dixièmes (158,3 km^2).

Le territoire ainsi décrit est représenté sur le plan préparé par le soussigné arpenteur-géomètre en date du 30 juin 1984.

Préparé et clos à Laurier-Station, le trentième jour du mois de juin mil neuf cent quatre-vingt-quatre sous le numéro cinq cent dix-neuf de mes minutes.

Laurier-Station, le 30 juin 1984

Préparé par: DENIS C. SAVOIE,
arpenteur-géomètre

Dossier: P-135
Minute: 519

36543

Ordre Antonien Libanais des Maronites

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1984 07 11, constituant en corporation les requérants suivants MM. Elias Shaheen, évêque maronite, Elias El-Hayek, chorevêque, tous deux du 12475, rue Grenet, Montréal, et M. Joseph Daher, homme d'affaires, 7791, Jean-Bourdon, Montréal, sous la dénomination sociale « Ordre Antonien Libanais des Maronites ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 2 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est situé au 12475, rue Grenet, Montréal dans le district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

98 2167-1904

Succession Béatrice Durand

Avis est, par la présente, donné qu'Hélène Grondin du 441 B, rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine, ès qualités de tutrice à ces enfants mineurs, Nancy et Daniel Michel, a accepté en leur nom, sous bénéfice d'inventaire, la succession de leur grand-mère, Béatrice Durand, épouse de Donat Michel, domiciliée au 350, boulevard Bécancour, Gentilly, ville de Bécancour,

décédée le 14 novembre 1983, le tout par acte reçu devant le notaire Jean Villeneuve, 2820, boulevard Bécancour, Gentilly, ville de Bécancour, G0X 1G0, le 28 février 1984, no 8208 et dont copie a été déposée à la division d'enregistrement de Nicolet no 1, Bécancour, le 5 mars 1984, sous le numéro 109355.

Bécancour, le 28 mai 1984

Le procureur,
36581 JEAN VILLENEUVE, *notaire*

Succession Marcel Lefrançois

Avis est, par les présentes, donné que Jean-Claude Lefrançois, technicien en électronique, domicilié au 6220, rue Pise, Charlesbourg, agissant en sa qualité de tuteur à Jean-Roch et Rémi Lefrançois, seuls héritiers de leur père, feu Marcel Lefrançois, en son vivant, homme d'affaires, domicilié au 6560, Isaac-Bédard, Charlesbourg, qui est décédé à Québec, le 19 février 1984, sans laisser de testament, a accepté la succession dudit Marcel Lefrançois, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Alain Bourget, notaire, 481, Grande-Allée est, Québec, daté du 5 juillet 1984, et enregistré à Québec, le 11 juillet 1984, sous le numéro 1119887.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Alain Bourget, le 4 juillet 1984, sous le numéro 6724 de ses minutes et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire, en sa qualité susdite, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Québec, le 17 juillet 1984

Le procureur,
36560 ALAIN BOURGET, *notaire*

Succession Thelma Whitmeyer Tonkonogy

Avis est, par les présentes, donné qu'Élaine Guidry Pellessier, 114, rue Catherine, Lafayette, LA.70503, qu'elle a accepté, le 10 mai 1984, à Laval, devant Me Michel Vaillancourt, la succession de Thelma Whitmeyer Tonkonogy. Cette acceptation, sous bénéfice d'inventaire, a été enregistrée, le 14 mai 1984, à Montréal, sous le numéro 3473449.

Il est possible de consulter l'inventaire qui a été tenu, le 15 juin 1984, à Montréal, au 238, boulevard Sainte-Rose, Laval, au bureau de Me Michel Vaillancourt, notaire.

Laval, le 26 juin 1984

Le procureur,
36544 MICHEL VAILLANCOURT, *notaire*

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Marie Blandine Suzanne Arseneau

Par le certificat numéro 84-329 du 5 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Blandine Arseneau, née le 17 septembre 1948, en celui de Marie Blandine Suzanne Arseneau.

Sainte-Foy, le 16 juillet 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
99 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Surindar Singh Bassan

Par le certificat numéro 84-336 du 5 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Surindar Singh, né le 7 avril 1937, en celui de Surindar Singh Bassan.

Sainte-Foy, le 16 juillet 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
99 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Louis Clency Bernier

Par le certificat numéro 84-330 du 5 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Louis Clency Bonarien, né le 21 février 1952, en celui de Louis Clency Bernier.

Sainte-Foy, le 16 juillet 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
99 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Aurore Jeanne Bilodeau

Par le certificat numéro 84-335 du 5 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Aurore Jeanne Gagné, née le 14 octobre 1919, en celui de Marie Aurore Jeanne Bilodeau.

Sainte-Foy, le 16 juillet 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
99 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Alice Breton

Par le certificat numéro 84-337 du 5 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Alice, née le 10 novembre 1932, en celui de Marie Alice Breton.

Sainte-Foy, le 16 juillet 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
99 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jessy Jocelyne Gallant

Par le certificat numéro 84-327 du 5 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gessy Gallant, née le 24 février 1944, en celui de Marie Jessy Jocelyne Gallant.

Sainte-Foy, le 16 juillet 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
99 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Giuseppina Giuffrida

Par le certificat numéro 84-328 du 5 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Giuseppa Giuffrida, né le 10 août 1958, en celui de Giuseppina Giuffrida.

Sainte-Foy, le 12 juillet 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
99 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Réal Claude Labelle

Par le certificat numéro 84-334 du 5 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Réal Claude Prévost, né le 21 février 1935, en celui de Joseph Réal Claude Labelle.

Sainte-Foy, le 16 juillet 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
99 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Rose Gina Lachance

Par le certificat numéro 84-326 du 5 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Gabriel Guy Lachance, né le 30 septembre 1962, en celui de Marie Rose Gina Lachance.

Sainte-Foy, le 16 juillet 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
99 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

René Paré

Par le certificat numéro 84-331 du 5 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean Marie Saucier, né le 13 juin 1923, en celui de René Paré.

Sainte-Foy, le 16 juillet 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
99 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Sylvio Pierre Perrin

Par le certificat numéro 84-338 du 5 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Sylvio Pierre Pétrin, né le 22 août 1952, en celui de Joseph Sylvio Pierre Perrin.

Sainte-Foy, le 16 juillet 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
99 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

George Peterson

Par le certificat numéro 84-325 du 21 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gueorgui Gueorguiev, né le 25 octobre 1959, en celui de George Peterson.

Sainte-Foy, le 26 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
99 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes

Pauline Ainsley

Prenez avis que Pauline Ainsley, domiciliée au 3053, King ouest, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paule Ainsley.

Sherbrooke, le 13 juillet 1984

Le procureur de la requérante,
36481-30-2 LISE DUBÉ, *avocate*

Marie Aline Louisane Bélanger

Prenez avis que Marie Aline Louisane Bélanger, domiciliée au 30, rue Bourassa, Lauzon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Louisane Louise Bélanger.

Lauzon, le 24 juillet 1984

La requérante,
36564-31-2 MARIE ALINE LOUISANE BÉLANGER

Marie Chantale Jackie Bouchard

Prenez avis que Marie Chantale Jackie Bouchard, domiciliée au 80, rue Sacré-Coeur est, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Chantale Jackie Hamel.

Alma, le 11 juillet 1984

Le procureur de la requérante,
36482-30-2 PIERRE TREMBLAY, *notaire*

Giovanna Claudia Brusadin

Prenez avis que Giovanna Claudia Brusadin, domiciliée au 6360, Bois-de-Coulonges, Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannine Brusadin.

Anjou, le 12 juillet 1984

La requérante,
36453-30-2 GIOVANNA CLAUDIA BRUSADIN

Joëlle Choquette

Prenez avis que Joëlle Choquette, secrétaire, domiciliée au 7284, rue Chabot, appartement 6, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Choquette.

Montréal, le 9 juillet 1984

Le procureur de la requérante,
36565-31-2 BENOIT GENDRON

Joseph Michel Côté

Prenez avis que Joseph Michel Côté, domicilié au 921, 1re Avenue, Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Michel Lechasseur.

Val-d'Or, le 19 juin 1984

Le procureur du requérant,
36454-30-2 RENÉE LEMOINE

Christine Rachel Desjardins

Prenez avis que Christine Rachel Desjardins, domiciliée au 1062, rue Bernard ouest, appartement 25, Outremont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cristyne Rachel Labbé.

Outremont, le 20 juillet 1984

La requérante,
36596-31-2 CHRISTINE RACHEL DESJARDINS

Louis-Philippe Desmeules

Prenez avis que Louis-Philippe Desmeules, domicilié au 341, 13e Avenue, Desbiens, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louis-Henri Desmeules.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Alma, le 24 juillet 1984

Les procureurs du requérant,
MALTAIS, TREMBLAY ET
36566-31-2 GAUTHIER, *avocats*

Armand Grenier

Prenez avis que Armand Grenier, domicilié au 1149, 3e Avenue, Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roger Martin.

Val-d'Or, le 3 juillet 1984

Les procureurs du requérant,
36455-30-2 CLICHE & CLICHE

Marie Lucienne Élizabeth Marie-Marthe Hébert

Prenez avis que Marie Lucienne Élizabeth Marie-Marthe Hébert, fonctionnaire, domiciliée au 83, rue Lucien-Brault, appartement 9, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucienne Élizabeth Marie-Marthe Lemay.

Hull, le 19 juillet 1984

Le procureur de la requérante,
36550-31-2 SERGE CÔTÉ, *notaire*

Dai Vinh Huynh

Prenez avis que Dai Vinh Huynh, domicilié au 3601, rue Sainte-Famille, appartement 1005, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hewin Yam.

Aucune autre personne que le requérant ne sera affecté par ce changement de nom.

Montréal, le 12 juillet 1984

Les procureurs du requérant,
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER,
36472-30-2 FELDMAN & ROSS

Rangasamy Jayaraman

Prenez avis que Rangasamy Jayaraman, domicilié au 2209, rue Rousseau, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ravi Jayaraman.

Montréal, le 12 juillet 1984

Le requérant,
36597-31-2 RANGASAMY JAYARAMAN

Joseph Jean-Marie Paul Lafrance

Prenez avis que Joseph Jean-Marie Paul Lafrance, domicilié à R.R. numéro 4, Lac-Gauvin, Amos, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean-Paul Tanguay.

Amos, le 13 juillet 1984

Les procureurs du requérant,
LECLERC, FAUTEUX, KIROUAC &
36567-31-2 BEAUCAGE

Aurore Larin

Prenez avis que Aurore Larin, domiciliée au 553, rue Fortune, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laura Larin.

Montréal, le 27 juin 1984

Les procureurs de la requérante,
BRISSON, BOURDEAU, OUELLET
36456-30-2 & TRUDEL, *avocats*

Johanne Lemoine

Prenez avis que Johanne Lemoine, domiciliée au 2328, rue Maufils, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Labrecque.

Québec, le 23 juillet 1984

La requérante,
36551-31-2 JOHANNE LEMOINE

Germaine Marion

Prenez avis que Germaine Marion, domiciliée au 75, Desrochers, Saint-Hilaire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Manon Marion.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Longueuil, le 10 juillet 1984

Les procureurs de la requérante,
LAMOUREUX, MORIN,
36457-30-2 LAMOUREUX, *avocats*

Suzanne McCollough

Prenez avis que Suzanne McCollough, pharmacienne, domiciliée au 1050, 132e Rue, Saint-Georges, Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzie McCollough.

Saint-Georges, le 6 mai 1984

Le procureur de la requérante,
36531-31-2 BENOIT MAHEUX, *notaire*

Robert Peter

Prenez avis que Robert Peter, domicilié à route rurale 2, Pine-Hill, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rick Hébert.

Lachute, le 21 juin 1984

Le procureur du requérant,
36519-31-2 DENISE BEAUDOIN, *avocate*

Diane René de Cotret

Prenez avis que Diane René de Cotret, domiciliée au 3695, rue Pacific, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dyann René de Cotret.

Québec, le 17 juillet 1984

La requérante,
36533-31-2 DIANE RENÉ DE COTRET

Stanley Roth

Prenez avis que Stanley Roth, domicilié au 4875, rue Édouard-Montpetit, appartement 12, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Asher Roth.

Montréal, le 4 juillet 1984

Le procureur du requérant,
36473-30-2 ISABELLE PARIZEAU

Herbie Staroselsky

Prenez avis que Herbie Staroselsky, domicilié au 5893, Centennial, appartement 41, Côte-Saint-Luc, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Herbert Starr.

Montréal, le 10 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36458-30-2 LEBOVICS & CYTRYNBAUM

Lise Vachon

Prenez avis que Lise Vachon, domiciliée au 103, rue Sainte-Geneviève, Saint-Isidore, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lison Vachon.

Saint-Isidore, le 11 mai 1984

La requérante,
36520-31-2 LISON VACHON-CHABOT

Commission des transports du Québec

Commission des transports du Québec

Levée de prescription de formules en usage à la Commission des transports du Québec.

Formule numéro 2a
Rapport d'exploitation
Transport par véhicule-taxi
Levée de prescription

ATTENDU QUE l'article 25 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chap. T-12) stipule que le président de la Commission des transports du Québec peut prescrire les formules en usage à cette commission et que ces formules entrent en vigueur à compter de leur publication à la *Gazette officielle du Québec;*

ATTENDU QUE l'article 59 du Règlement sur le transport par véhicule-taxi (R.R.Q., 1981, chap. T-12, r. 22), maintenu en vigueur par l'effet de l'article 115 de la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q., chap. T-11.1), stipule en substance que le titulaire d'un permis régi par ce règlement doit remettre à la Commission des transports du Québec, sur la formule prescrite à cet effet par le président de cette commission, des rapports d'exploitation et d'opérations pour ses années financières;

ATTENDU QUE la « Formule numéro 2a — Rapport d'exploitation — transport par véhicule-taxi » a été prescrite, le 28 décembre 1977, et publiée à la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, no 3, page 476 du 21 janvier 1978;

ATTENDU QUE les renseignements fournis sur ces formules ne sont pas, eu égard à leurs qualité et pertinence, de nature à éclairer valablement la Commission;

ATTENDU QUE la Loi sur l'interprétation (L.R.Q., chap. I-16) en son article 57 relatif aux pouvoirs ancillaires fait en sorte que l'autorisation de faire une chose comprend tous les pouvoirs nécessaires à cette fin dont ceux d'abroger une chose faite.

EN CONSÉQUENCE, le soussigné lève la prescription de la « Formule numéro 2a — Rapport d'exploitation — transport par véhicule-taxi » pour n'être plus en usage à la Commission et ce, à compter de la publication de la présente à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
ANDRÉ MARCIL

Formule numéro 3a
Rapport d'exploitation
Transport en commun
Levée de prescription

ATTENDU QUE l'article 25 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chap. T-12) stipule que le président de la Commission des transports du Québec peut prescrire les formules en usage à cette commission et que ces formules entrent en vigueur à compter de leur publication à la *Gazette officielle du Québec;*

ATTENDU QUE le paragraphe 1 de l'article 8 du Règlement sur le transport en commun (R.R.Q., 1981, chap. T-12, r. 21) stipule en substance que le titulaire d'un permis régi par ce règlement doit remettre à la Commission des transports du Québec, sur la formule prescrite à cet effet par le président de cette commission, des rapports d'exploitation et d'opérations pour ses années financières;

ATTENDU QUE la « Formule numéro 3a — Rapport d'exploitation — transport en commun » a été prescrite, le 28 décembre 1977, et publiée à la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, no 3, page 483 du 21 janvier 1978;

ATTENDU QUE les renseignements fournis sur ces formules ne sont pas, eu égard à leurs qualité et pertinence, de nature à éclairer valablement la Commission;

ATTENDU QUE la Loi sur l'interprétation (L.R.Q., chap. I-16) en son article 57 relatif aux pouvoirs ancillaires fait en sorte que l'autorisation de faire une chose comprend tous les pouvoirs nécessaires à cette fin dont ceux d'abroger une chose faite.

EN CONSÉQUENCE, le soussigné lève la prescription de la « Formule numéro 3a — Rapport d'exploitation — transport en commun » pour n'être plus en usage à la Commission et ce, à compter de la publication de la présente à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
ANDRÉ MARCIL

Formule no 4A
Location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques
Rapport d'exploitation et d'opérations
Levée de prescription

ATTENDU QUE l'article 25 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chap. T-12) stipule que le président de la Commission des transports du Québec peut prescrire les formules en usage à cette commission et que ces formules entrent en vigueur à compter de leur publication à la *Gazette officielle du Québec;*

ATTENDU QUE l'article 13 du Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques (R.R.Q., 1981, chap. T-12, r. 9) stipule en substance que le titulaire d'un permis régi par ce règlement doit remettre à la Commission des transports du Québec, sur la formule prescrite à cet effet par le président de cette commission, des rapports d'exploitation et d'opérations pour ses années financières;

ATTENDU QUE la « Formule no 4A — Location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques — Rapport d'exploitation et d'opérations » a été prescrite, le 28 novembre 1980, et publiée à la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, no 2, page 208 du 10 janvier 1981;

ATTENDU QUE les renseignements fournis sur ces formules ne sont pas, eu égard à leurs qualité et pertinence, de nature à éclairer valablement la Commission;

ATTENDU QUE la Loi sur l'interprétation (L.R.Q., chap. I-16) en son article 57 relatif aux pouvoirs ancillaires fait en sorte que l'autorisation de faire une chose comprend tous les pouvoirs nécessaires à cette fin dont ceux d'abroger une chose faite.

EN CONSÉQUENCE, le soussigné lève la prescription de la « Formule no 4A — Location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques — Rapport d'exploitation et d'opérations » pour n'être plus en usage à la Commission et ce, à compter de la publication de la présente à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
ANDRÉ MARCIL

Formule numéro 6
Rapport d'exploitation
Camionnage en vrac
Levée de prescription

ATTENDU QUE l'article 25 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chap. T-12) stipule que le président de la Commission des transports du Québec peut prescrire les formules en usage à cette commission et que ces formules entrent en vigueur à compter de leur publication à la *Gazette officielle du Québec;*

ATTENDU QUE l'article 24 du Règlement sur le camionnage en vrac (R.R.Q., 1981, chap. T-12, r. 3) stipule en substance que le titulaire d'un permis régi par ce règlement doit remettre à la Commission des transports du Québec, sur la formule prescrite à cet effet par le président de cette commission, des rapports d'exploitation et d'opérations pour ses années financières;

ATTENDU QUE la « Formule numéro 6 — Rapport d'exploitation — camionnage en vrac » a été prescrite, le 20 février 1980, et publiée à la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, no 11, page 4177 du 15 mars 1980;

ATTENDU QUE les renseignements fournis sur ces formules ne sont pas, eu égard à leurs qualité et pertinence, de nature à éclairer valablement la Commission;

ATTENDU QUE la Loi sur l'interprétation (L.R.Q., chap. I-16) en son article 57 relatif aux pouvoirs ancillaires fait en sorte que l'autorisation de faire une chose comprend tous les pouvoirs nécessaires à cette fin dont ceux d'abroger une chose faite.

EN CONSÉQUENCE, le soussigné lève la prescription de la « Formule numéro 6 — Rapport d'exploitation — camionnage en vrac » pour n'être plus en usage à la Commission et ce, à compter de la publication de la présente à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
102 ANDRÉ MARCIL

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

2168-5565 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2168-5565 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 12 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36528 DENIS GARIÉPY, *notaire*

L'A.B.C. DU DÉCOR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'A.B.C. DU DÉCOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36568 LYNE BOISVERT, *avocate*

ASSOCIATION POUR LA PLANIFICATION DES NAISSANCES DE TROIS-RIVIÈRES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION POUR LA PLANIFICATION DES NAISSANCES DE TROIS-RIVIÈRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 11 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36569 HARDY, VIGEANT & ASSOCIÉS

L'ATELIER DE DANSE SAMBAMIGO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ATELIER DE DANSE SAMBAMIGO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 19 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36534 PATRICK MASSICOTTE,*notaire*

BÉLANGER, CHABOT, HICKLING, JOHNSTON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BÉLANGER, CHABOT, HICKLING, JOHNSTON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36592 GUY & GILBERT

G. BROSSEAU & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «G. BROSSEAU & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hubert, le 15 juin 1984

Le président,
36593 GUY BROSSEAU

CAMPING REMOUS DE LA CHAUDIÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAMPING REMOUS DE LA CHAUDIÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 18 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36552 HÉLÈNE LÉVESQUE,*notaire*

CASSON DESIGN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CASSON DESIGN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 juillet 1984

Pour la compagnie,
36535 RUTH EKLOVITCH

LE CENTRE DE LA PLANCHE À VOILE P.B.L. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CENTRE DE LA PLANCHE À VOILE P.B.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charny, le 18 juillet 1984

Le secrétaire,
36513 JACQUES BUSSIÈRES

AU CHALET DE LA MONTAGNE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AU CHALET DE LA MONTAGNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rvières, le 9 juillet 1984

Le secrétaire,
36514 MARCEL JUNEAU

CITY & DISTRICT DEVELOPMENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CITY & DISTRICT DEVELOPMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 9 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36545 ANDRÉ PATRY,*notaire*

LA COMPAGNIE M. BRADLEY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE M. BRADLEY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 juillet 1984

Le président,
36570 MARCEL BRADLEY

LES CONSERVES ALIMENTAIRES J.M.R. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSERVES ALIMENTAIRES J.M.R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 15 juillet 1984

Le secrétaire,
36536 ROSAIRE VALLIÈRES

LES CONSTRUCTIONS JANY LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS JANY LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 24 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36598 JEAN TALBOT,*notaire*

ROSAIRE MORIN CONSTRUCTION INC.
LES CONSTRUCTIONS ROSAIRE MORIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROSAIRE MORIN CONSTRUCTION INC.—LES CONSTRUCTIONS ROSAIRE MORIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 13 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36539 MICHEL LAMOUREUX,*notaire*

LES ENTREPRISES BÉDARD ET PLANTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES BÉDARD ET PLANTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 18 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36553 HÉLÈNE LÉVESQUE,*notaire*

LES ENTREPRISES D. GIROUX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES D. GIROUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 18 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36515 NICOLE MILOT,*notaire*

LES ENTREPRISES DUPELBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES DUPELBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Otterburn-Park, le 18 juillet 1984

Le secrétaire,
36599 F. PELLETIER

EXODUS INVESTMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EXODUS INVESTMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36537 LAPIN, STEINBERG, MAUER

FERME LE ROYAUME DU PORCELET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERME LE ROYAUME DU PORCELET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 18 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36554 HÉLÈNE LÉVESQUE,*notaire*

LA FONDATION RAYNAULT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA FONDATION RAYNAULT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36594 RENÉ BRUNET,*notaire*

GESTION IMMOBILIÈRE B.C.A. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION IMMOBILIÈRE B.C.A. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36546 ANDRÉ GAUTHIER,*avocat*

GESTION KINGPHIL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION KINGPHIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 24 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36600 JEAN TALBOT,*notaire*

GREYSTONE CURLING CLUB INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GREYSTONE CURLING CLUB INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36601 MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER

LES IMMEUBLES A.M.R. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES A.M.R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 24 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36602 JEAN TALBOT,*notaire*

INDUSTRIAL LEASEHOLDS LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INDUSTRIAL LEASEHOLDS LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Hamilton, le 3 juillet 1984

Le président,
36603 BRIDGET M. KRAFT

LES INDUSTRIES MARAÎCHÈRES DE VILLEBOIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INDUSTRIES MARAÎCHÈRES DE VILLEBOIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Villebois, le 16 juillet 1984

Le président,
36538 JEAN-JOSEPH GRENON

LES INVESTISSEMENTS COMPAS DU QUÉBEC LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS COMPAS DU QUÉBEC LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36547 DOHENY, MACKENZIE

JOLIES JUNIORS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JOLIES JUNIORS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36548 LIEBMAN & ASSOCIÉS

L.I.T. LIGUE D'IMPROVISATION TRIFLUVIENNE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L.I.T. LIGUE D'IMPROVISATION TRIFLUVIENNE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 9 juillet 1984

Le président,
36516 RÉJEAN MARTIN

MONDAL HOLDINGS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MONDAL HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36529 MARTINEAU, WALKER

MUSIQUE LACHINE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MUSIQUE LACHINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 juillet 1984

Pour la compagnie,
36604 LUCY ZICCARDI

ORDRE DE SAINT-LUC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ORDRE DE SAINT-LUC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 juillet 1984

Le président,
36605 RAYMOND BARBEAU

LES PLACEMENTS CHALET FAMILIAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS CHALET FAMILIAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 18 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36555 HÉLÈNE LÉVESQUE,*notaire*

LES PLACEMENTS L.C. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS L.C. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36549 GUY & GILBERT,*avocats*

PRODUITS CHIMIQUES NEW RECORD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRODUITS CHIMIQUES NEW RECORD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36517 GREENBLATT, FINKELSTEIN & LANDRY

PUBLICATIONS COMMERCIALES FRANÇAISES LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PUBLICATIONS COMMERCIALES FRANÇAISES LTÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Toronto, le 5 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36518 AYLESWORTH, THOMPSON,*avocats*

REGROUPEMENT INTERNATIONAL DES AMIS DE LA SANTÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «REGROUPEMENT INTERNATIONAL DES AMIS DE LA SANTÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 15 juillet 1984

Le président,
36540 ROSAIRE VALLIÈRES

RESTAURANT-BAR LE GRIGNON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT-BAR LE GRIGNON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 18 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36556 HÉLÈNE LÉVESQUE,*notaire*

RICO-DENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RICO-DENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Urbain, le 23 juillet 1984

Pour la compagnie,
36595 JEAN-LOUIS DUCLOS

SALLE À MANGER DE ST-ALEXIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALLE À MANGER DE ST-ALEXIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Alexis-des-Monts, le 23 juillet 1984

Le procureur de la compagnie,
36606 MARIO LEMAY, *notaire*

CLAUDE SASSEVILLE & FILS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLAUDE SASSEVILLE & FILS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 23 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36571 ROY & ASSELIN, *avocats*

SERVICES D'INFORMATION ET DE MARKETING EN ASSURANCES SIMA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICES D'INFORMATION ET DE MARKETING EN ASSURANCES SIMA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval-sur-le-Lac, le 12 juillet 1984

La secrétaire,
36541 LUCIE GERVAIS

LA SOCIÉTÉ DE NATUROPATHIE DU QUÉBEC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ DE NATUROPATHIE DU QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 juillet 1984

Le président,
36607 RAYMOND BARBEAU

SPUR REALTIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SPUR REALTIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36530 MARTINEAU, WALKER

L'UNIVERS DU DÉCOR L.C.D. INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'UNIVERS DU DÉCOR L.C.D. INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 24 juillet 1984

Le président,
36572 BENOÎT DÉRY

ROLAND VILLEMAIRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROLAND VILLEMAIRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
36608 DUGAS & ALLARD, *avocats*

Curatelle publique — Loi sur la

Succession André Avon

Succession de Avon, André, en son vivant du 1700, rue Poupart, Montréal, décédé le 25 février 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 36582

Succession Simone Bergeron

Succession de Bergeron, Simone, en son vivant du 203, boulevard Olivier, Asbestos, décédée le 24 avril 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 36583

Succession Joseph Golmier

Succession de Golmier, Joseph, en son vivant du 294, avenue Outremont, Outremont, décédée le 9 octobre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 36584

Succession Francis Lavoie

Succession de Lavoie, Francis, en son vivant du 355, Franquelin, appartement 1, Sept-Îles, décédé le 18 mars 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 36526

Succession Jeffrey Levine

Succession de Levine, Jeffrey, en son vivant du 1104, croissant Emerson, Chomedey, Laval, décédé le 17 décembre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 36532

Succession Antonio Viens

Succession de Viens, Antonio, en son vivant du 807, rue Yamaska ouest, Farnham, décédé le 7 mars 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

36527

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Hachem Chérif
Annulation de certificat d'agent d'assurance

Avis est, par les présentes, donné que le certificat d'agent de M. Hachem Chérif, 2585, boulevard Wilfrid-Hamel ouest, bureau 285, Québec, QC, autorisant son titulaire à exercer à titre d'agent pour les catégories d'assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents, a été annulé en date du 12 juillet 1984 par décision du surintendant des assurances, pour avoir enfreint les articles 201 à 209 du Règlement d'application de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Québec, le 19 juillet 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Par: GUY MONFETTE,
98 *surintendant des assurances*

Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Joseph-de-Lanoraie
Demande de remboursement de cautionnement

Avis est, par les présentes, donné que la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Joseph-de-Lanoraie, actuellement en liquidation, ayant cessé d'exercer au Québec, le vendredi 18 mai 1984 à midi, heure avancée de l'est, et ses obligations envers les assurés, les tiers et les bénéficiaires ayant été intégralement remplies, s'adressera au ministre des Finances à l'expiration d'un délai de trois mois après la publication du présent avis pour obtenir le remboursement de son cautionnement.

Tout créancier désirant s'opposer à cette demande est prié de le faire auprès de l'inspecteur général des institutions financières dans un écrit énonçant son opposition.

Lanoraie, le 29 juin 1984

Le liquidateur,
98 GASTON FORTIER

Compagnie d'assurances United States Fidelity & Guaranty (dénomination sociale française utilisée par United States Fidelity and Guaranty Company)
Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de la «Compagnie d'assurances United States Fidelity & Guaranty (dénomination sociale française utilisée par United States Fidelity and Guaranty Company)» a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Contre la maladie ou les accidents

— Automobile

— Aviation

— Biens

— Bris des machines

— Garantie

— Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 100, Light Street, Baltimore, Maryland, États-Unis, 21202, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1550, boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 1001, Montréal, QC, H3G 2P1.

Québec, le 19 juillet 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Par: GUY MONFETTE,
98 *surintendant des assurances*

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Robert Pratte Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Robert Pratte Inc. », constituée en vertu de Partie I de la Loi sur les compagnies, en date du 1976 01 23, avec siège social au 234, 2e Rue est, Amos, a été dissoute, le 1984 07 11, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
98 1464-3126

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Cadastres

Village d'Agnès

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 213 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 juillet 1984

Remplacer: les lots 36 à 45, 67 à 71, 104 à 112, 194-1, 198-1, 199-1, 203-1, 204, 212 et une partie des lots 57 à 64, 194, 198, 199 à 203 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 juillet 1984

Cadastre: Agnès, village d'
Division d'enregistrement: Frontenac
Municipalité: la ville de Lac-Mégantic

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 265516

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 19F-24 à 19F-28, 20B-37 à 20B-41 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984.

Remplacer: les lots 19F-21 à 19F-23, 20B-34 à 20B-36 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: Fleurimont

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 266960

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 19D-106 du rang IV en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Remplacer: les lots 19D-44, 19D-45, 19D-47 à 19D-61, 19D-65 à 19D-73 et une partie du lot 19D-63 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: Fleurimont

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266959

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 20G-103, 20G-104 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1984

Remplacer: une partie des lots 20G-16, 20G-100 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: Fleurimont

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266671

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 13B-120, 13B-121 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Remplacer: les lots 13B-89, 13B-90 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Ascot

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 265056

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 23B-89 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Remplacer: les lots 23B-2-1, 23B-3-5, 23B-8-1 et une partie des lots 23B-2, 23B-3 et 23B-8 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: Fleurimont

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267372

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 15G-74, 15G-75, 15G-86, 15G-108 à 15G-112, 16C-311 du rang X en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Ajouter: les lots 15G-91, 16C-312, 16C-313 du rang X en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Remplacer: les lots 15G-12, 15G-22, 15G-56, 16C-173 à 16C-175 du rang X en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266434

Canton d'Ashuapmouchouan

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 46-101 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Cadastre: Ashuapmouchouan, canton d'
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267211

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1618 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1984

Remplacer: une partie des lots 540, 554 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 9 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267363

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1614, 1615 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1984

Remplacer: le lot 814-170 une partie des lots 560, 756-3, 756, 757-6, 757-6-3, 757, 805, 806, 808, 809, 811, 813, 814 et deux parties des lots 503, 523, 538, 540, 554 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 9 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267362

Canton de Brassard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 29A-106 du rang C en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1984

Remplacer: les lots 29A-86 à 29A-88 du rang C en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1984

Cadastre: Brassard, canton de
Division d'enregistrement: Berthier
Municipalité: Saint-Michel-des-Saints

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267094

Canton de Cook

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le bloc 1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Cadastre: Cook, canton de
Division d'enregistrement: Sept-Îles
Municipalité: Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent

Québec, le 9 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267207

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 177-657 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: une partie du lot 177-94 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098488

Canton de Dalquier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 17-31 du rang II en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1984

Remplacer: le lot 17-20 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1984

Cadastre: Dalquier, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville d'Amos

Québec, le 4 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267386

Canton de Farnham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 397-43 du rang IV en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1984

Remplacer: le lot 397-42 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1984

Cadastre: Farnham, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: Brigham

Québec, le 29 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267160

Canton de Grandison

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 26-24 du rang II en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juin 1984

Remplacer: les lots 26-1 à 26-23 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juin 1984

Cadastre: Grandison, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Mont-Tremblant

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 099297

Canton de Grandison

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 40 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juin 1984

Remplacer: une partie des lots 23 et 24 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juin 1984

Cadastre: Grandison, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Mont-Tremblant

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 099295

Village d'Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 159-318, 159-319, 159-320 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: les lots 159-316-2, une partie du lot 159-316, et la partie restante des lots 159-311 et 159-312 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Hochelaga, village d'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098995

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 284-133 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Remplacer: le lot 284-51 et une partie du lot 284-52 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 9 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 099169

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 181-80 et 181-81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Remplacer: les lots 181-41 et 181-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 9 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 099168

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 46-120, 46-121 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1984

Remplacer: les lots 46-1-B, 46-2 et une partie du lot 46-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1984.

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 9 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 266956

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 130-480 et 130-481 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1984

Remplacer: les lots 130-415 à 130-422, 130-429 à 130-436 et une partie des lots 130-423 à 130-428 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266999

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 540-102 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1984

Remplacer: les lots 540-44, 540-45, 540-64, 540-65 et une partie des lots 540-42 et 540-43 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de La Prairie

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 265050

Mirabel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 15-65 à 15-68 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: une partie du lot 15-62 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Mirabel
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 29 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098313

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1702-83 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1984

Remplacer: les lots 1702-3-1, 1702-3 à 1702-5 et une partie du lot 1702-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1984.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098517

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5044 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: le lot 1039 et une partie des lots 1038 et 1040 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098802

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5037 à 5041 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1984

Remplacer: les lots 2045, 2046, 2049, et une partie du lot 2203 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098734

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 217-125 et 217-126 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: les lots 217-43 et 217-44 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Westmount

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098040

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 3401-1266 à 3401-1271 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: les lots 3401-580, 3401-581, 3401-648, 3401-649 une partie des lots 3401-582, 3401-647 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098508

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 63-175 à 63-178 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Remplacer: les lots 63-157 et 63-158 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098642

Paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 188-18 188-26 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1984

Cadastre: Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles, paroisse de
Division d'enregistrement: Témiscouata
Municipalité: la ville de Trois-Pistoles

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266495

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 150-19 et 150-20 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Remplacer: les lots 150-15 et 150-16 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266901

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 340-125 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Remplacer: les lots 340-34 et 340-38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: village de Deauville

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266877

Canton de Parent

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 71-1 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Parent, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: Saint-Méthode

Québec, le 5 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266730

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 205-1554 à 205-1556 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: les lots 205-642 à 205-647, une partie du lot 205-648 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098917

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 209-561 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: les lots 209-107 à 209-110 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098782

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 227-494 et 228-495 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: les lots 227-8 à 227-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 097768

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 228-477 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: les lots 228-77 et 228-78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098899

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 424 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: une partie du lot 391 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 099069

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 127-80-59 à 127-80-64 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: les lots 127-80-18 à 127-80-23, et une partie des lots 127-80-32 à 127-80-34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098902

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 14, de la seigneurie des Mille-Îles en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Remplacer: une partie des lots 2-1 et 2 et deux parties du lot 2-2 de la seigneurie des Mille-Îles en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Mont-Rolland

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098153

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 82 du rang XI du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Remplacer: une partie du lot 11 du rang XI du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 096391

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 11A-360 à 11A-363 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984.

Remplacer: les lots 11A-256 à 11A-259 et une partie du lot 11A-260 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098662

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 14B-91 du rang III du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Remplacer: les lots 14B-82 et 14B-83 du rang III du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098602

Paroisse de Sainte-Anne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 374 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: une partie des lots 146A et 146 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Sainte-Anne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 099066

Paroisse de Sainte-Anne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 146-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: le lot 146-14 et une partie du lot 146-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Sainte-Anne, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267540

Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 516-14, 516-15 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1984

Remplacer: le lot 516-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 juillet 1984

Cadastre: Sainte-Anne-de-la-Pérade, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267591

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 488-1, 488-2, 488-A01 à 488-A04, 488-101 à 488-104, 488-201 à 488-204, 488-301 à 488-304 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267907

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 77-506, 77-507 et 77-508 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: les lots 77-491, 77-492 et 77-493 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267812

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 35-47, 35-50 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267604

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 144-1046 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: les lots 144-169-16 à 144-169-18, 144-186 à 144-192, 144-193-1, 144-193-4, 144-193-5 et une partie des lots 144-169, 144-193, 144-198 à 144-200 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267354

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 492 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1984

Remplacer: les lots 162-1435 à 162-1437 et une partie des lots 162-1438, 162-1455-1, 162-1455, 162 et la partie restante du lot 162-1434 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Lambert

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267001

Paroisse de Saint-Christophe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 278-7 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Remplacer: une partie du lot 278-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Cadastre: Saint-Christophe, paroisse de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266985

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 656 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1984

Remplacer: le lot 26-56 et une partie du lot 26 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1984

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 9 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 268645

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 391 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: les lots 387 à 390 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 099022

Paroisse de Saint-Georges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 95-46-31 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: le lot 95-46-24 et une partie du lot 95-46-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Saint-Georges, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Saint-Georges-Ouest

Québec, le 29 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 263768

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 96-9-31 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1984

Remplacer: une partie du lot 96-9-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1984

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267105

Paroisse de Saint-Hippolyte

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 18C-21 du rang IV du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1984

Remplacer: les lots 18C-14, 18C-15 du rang IV du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1984

Cadastre: Saint-Hippolyte, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Prévost

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 097997

Paroisse de Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 240-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Remplacer: le lot 240-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Cadastre: Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: Coteau-du-Lac

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098527

Paroisse de Saint-Janvier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 278-102 et 278-103 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: les lots 278-72 et 278-75 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Saint-Janvier, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098945

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 89-102 à 89-107 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Remplacer: les lots 89-59 à 89-62 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 29 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266407

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 121-123, 121-124, 126-162, 126-163 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Remplacer: les lots 121-96, 121-119, 126-109, 126-160 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 099003

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 199-135 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1984

Remplacer: les lots 199-100 et 199-126 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 096879

Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 103-6 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Remplacer: la partie restante du lot 103-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Cadastre: Saint-Joachim-de-Châteauguay, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Châteauguay

Québec, le 29 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 267064

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 99-32 et 99-33 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: les lots 99-13, 99-24-1 à 99-24-3 et une partie du lot 99-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984.

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 29 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098566

Paroisse de Saint-Lazare

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: une partie du lot 131-122 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: le lot 131-93 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Saint-Lazare, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Saint-Lazare

Québec, le 29 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098754

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 125-333 à 125-339 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er juin 1984

Remplacer: les lots 125-218 à 125-232 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er juin 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Terrebonne

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098677

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 125-271 à 125-332 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er juin 1984

Remplacer: les lots 125-8, 125-12, 125-134 à 125-152, 125-154 à 125-176, 125-179 à 125-184, 125-188 à 125-190, 125-198, une partie des lots 125-13 à 125-15, 125-177, 125-178, 125-185, 125-191, 125-192, 125-199, 125-200, 125-201, et la partie restante du lot 125-126 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er juin 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Terrebonne

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098672

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 117-610 et 117-611 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: le lot 117-398 et la partie restante du lot 117-399 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098622

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 132-131 et 132-132 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Remplacer: les lots 132-116 à 132-118 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098581

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 811 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juillet 1984

Remplacer: les lots 28-8, 28-9, une partie du lot 28 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juillet 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098545

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 344-52 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1984

Remplacer: une partie du lot 344-50 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098961

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 353-780 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juin 1984

Remplacer: le lot 353-47 et une partie de lot 353-46 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juin 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098773

Paroisse de Saint-Paul-l'Ermite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 165-386 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Remplacer: les lots 165-321 et 165-382 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Cadastre: Saint-Paul-l'Ermite, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Le Gardeur

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098893

Paroisse de Saint-Paul-l'Ermite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 165-387 et 165-388 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Remplacer: les lots 165-317 à 165-319 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Cadastre: Saint-Paul-l'Ermite, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Le Gardeur

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098731

Paroisse de Sainte-Pétronille

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 248 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1984

Remplacer: les lots 135-2, 137 et une partie du lot 135 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1984

Cadastre: Sainte-Pétronille, paroisse de
Division d'enregistrement: Ile-d'Orléans
Municipalité: village de Sainte-Pétronille, I.O.

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 265929

Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 148-114 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Remplacer: le lot 148-91 et la partie restante du lot 148-92 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 29 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267339

Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9-55 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Remplacer: le lot 9-18-2 et une partie des lots 9-17, 9-18 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 29 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267338

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-562 à 26-625 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: les lots 26-98 à 26-107, 26-123 à 26-138, 26-140 à 26-162, 26-165 à 26-169 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 099038

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-626 à 26-628 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: les lots 26-337, 26-359, une partie des lots 26-338, 26-339, 26-358 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098632

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 579 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 juin 1984

Remplacer: une partie des lots 82, 86, 87 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 juin 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Prévost

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 099013

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 345-59 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juin 1984

Ajouter: le lot 345-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juin 1984

Remplacer: les lots 345-40, 345-41 et une partie du lot 345-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 juin 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Saint-Sauveur-des-Monts

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098946

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 28-99 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: une partie des lots 28-15 et 28-16 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Piedmont

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098923

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 28-98 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: le lot 28-39 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Piedmont

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098721

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 76-27, 76-29 et 76-30 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Remplacer: le lot 76-22 et une partie du lot 76-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 096796

Village de Sainte-Thérèse

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 58-59 à 58-61 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: les lots 58-50 à 58-54 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse, village de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098289

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 10-434 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 juin 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 099077

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 13-198 et 13-199 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: les lots 13-187, 13-188, 13-189 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Lorraine

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098843

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 237-270 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Remplacer: les lots 237-94 et 237-95 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098779

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 11-647 et 11-648 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Remplacer: les lots 11-605 à 11-607 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Lorraine

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
100 098685

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11-649 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Remplacer: les lots 11-130 et 11-131 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 juin 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098617

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 119-43, 119-44 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Remplacer: les lots 119-38 à 119-40 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098504

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 344-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1984

Remplacer: le lot 344-26, une partie du lot 344-17 et la partie restante du lot 344-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098318

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 797-207 et 797-208 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Remplacer: le lot 797-28 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098080

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 344-36 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1984

Remplacer: les lots 344-8 à 344-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 097289

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 95-585 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Ajouter: les lots 94-504 à 94-506 et 95-579 à 95-584 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: les lots 94-262, 95-491 et une partie du lot 95-118 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 096331

Paroisse de Saint-Timothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 584-81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Remplacer: le lot 584-9 et une partie des lots 584-8, 584-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Cadastre: Saint-Timothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la paroisse de Saint-Timothée

Québec, le 29 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267736

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 96-386 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1984

Remplacer: le lot 96-378 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1984

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098799

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 323-410 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: une partie des lots 323-144 et 323-145 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098988

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 291-307 et 291-308 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: les lots 291-50, 291-51 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098915

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 414-33 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: une partie du lot 414-23 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098837

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 421-275-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Remplacer: le lot 421-275-15 et une partie du lot 421-275-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 6 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 098934

Ville de Sherbrooke (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1-236, 1-237 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Remplacer: la partie restante du lot 1-44 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267366

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 160-744 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Ajouter: les lots 160-729 à 160-743, 160-745 à 160-752 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Remplacer: les lots 160-548, 160-567 à 160-580, 160-582 à 160-586 et 160-678 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières-Ouest

Québec, le 10 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266215

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 397 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1984

Remplacer: les lots 169-135, 168-113, une partie des lots 1768 et 169 de ce cadastre, les lots 16-8, 14-20 et une partie des lots 16 et 14 du cadastre de la cité de Trois-Rivières en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 4 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266001 266002

Paroisse de Verchères

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 52-145, 52-187, 89-14, 89-33 et une partie des lots 52-186, 89-15, 89-16, 89-32 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1984

Cadastre: Verchères, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: Verchères

Québec, le 29 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 263480

Village de Waterloo

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1141 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1984

Remplacer: le lot 17 et une partie des lots 15, 19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1984

Cadastre: Waterloo, village de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la ville de Waterloo

Québec, le 5 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267421

Village de Waterloo

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1141 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Remplacer: le lot 17 et une partie des lots 15, 19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juin 1984

Cadastre: Waterloo, village de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la ville de Waterloo

Québec, le 3 juillet 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 267421

Canton de Wendover

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2-404 du rang I en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1984

Remplacer: les lots 2-257 à 2-262, 2-267 à 2-269, 2-377 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1984

Cadastre: Wendover, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: cantons unis de Wendover et Simpson

Québec, le 29 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

100 266757

Proclamation

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'application de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11), à une partie du cadastre du canton de Fitzpatrick, district électoral de Duplessis

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés, dans le district électoral de Duplessis, pour une partie du cadastre du canton de Fitzpatrick à l'endroit des lots 1 à 15 du rang de Grand-Ruisseau, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Saguenay ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Rivière-Pentecôte;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 4 juillet 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1594-84.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Duplessis pour une partie du cadastre du canton de Fitzpatrick à l'endroit des lots 1 à 15 du rang de Grand-Ruisseau, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 9 avril 1984, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 18 avril 1984, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 24 avril 1984, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Rivière-Pentecôte, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 4 juillet 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 110

94-30-2

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Ville de Châteauguay

Avis est donné que la ville de Châteauguay s'adressera au Parlement, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières suivantes:

1. exempter la ville de certaines formalités prévues par la Loi sur la preuve photographique de documents (L.R.Q., chap. P-22) et établir une procédure simplifiée pour la conservation et la délivrance de copies de la déclaration prévue à l'article 3 de cette loi;

2. autoriser la destruction de documents originaux de la ville dès leur reproduction en vertu de la loi sur la preuve photographique de documents;

3. autoriser le Conseil à déterminer, pour l'application de cette loi, la méthode de reproduction, les appareils pouvant être utilisés et la procédure qui doit être suivie pour la reproduction et la destruction de documents;

4. pour permettre à la ville d'acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, tout immeuble requis pour fins de réserves foncières, d'habitation, d'équipements communautaires, de transport en commun ainsi que tout immeuble désuet ou dont l'occupation est nocive, les administrer, les aliéner ou les louer à des fins résidentielles, commerciales ou d'équipements communautaires et de transport en commun;

5. pour permettre à la ville de demander que le gouvernement constitue une personne en corporation sans but lucratif ayant pour objet l'acquisition d'immeubles d'habitation pour personnes ou familles autres que celles à faible revenu ou à revenu modique visées par l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8) et l'exercice des autres pouvoirs que la ville désire lui voir accorder par sa présente demande;

6. pour autoriser le Conseil à créer un fonds de réserve d'auto-assurance n'excédant pas 1 000 000 $ et pour préciser les modalités de l'administration de ce fonds;

7. pour empêcher que soient utilisés sans l'autorisation de la ville le nom de ses services, son sceau, son écusson ou son symbole graphique;

8. pour autoriser le Conseil à reporter, lorsque le jour fixé pour une séance ordinaire se trouve être un jour de fête, cette séance dans les 7 jours suivants si elle n'est pas tenue le premier jour juridique suivant la fête.

9. pour autoriser la ville à refondre ou consolider une partie ou la totalité de ses règlements, avec les pouvoirs accessoires requis;

10. pour autoriser le Conseil à établir des fourrières pour l'entreposage d'automobiles et autres effets mobiliers, à en déterminer l'emplacement, à fixer les taux et pour déléguer à un tiers le pouvoir de les établir et administrer;

11. pour réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme, pour réclamer le remboursement des frais encourus en cas de défectuosité, pour faire des arrangements spéciaux avec les contribuables désirant relier leur système au panneau central de la ville;

12. autoriser le Conseil, par règlement, aux conditions et dans les secteurs de la ville qu'il détermine, à accorder des subventions aux fins suivantes:

a) la restauration de bâtiments, à caractère résidentiel ou commercial;

b) la restauration d'une construction présentant un intérêt architectural, historique ou culturel;

c) pour accorder une subvention compensant l'augmentation des taxes foncières pour tout bâtiment ayant bénéficié d'un programme de subvention;

13. pour autoriser le Conseil, par règlement, avec l'approbation du ministre de l'Environnement,

a) à établir des classes ou catégories de personnes selon que ces dernières contribuent à la détérioration de la qualité de l'eau ou sont la cause d'une pollution spécifique ou modifiant le régime des eaux;

b) à déterminer et imposer certaines redevances annuelles ou taxes sur toute personne modifiant la qualité de l'eau ou rejetant des contaminants dans la municipalité, ces taxes pouvant différer selon les personnes, en raison du degré ou de la quantité de pollution qu'elles provoquent et ne pouvant excéder cinq mille dollars par personne;

c) à interdire de diluer un effluent avant son rejet dans un réseau d'égout;

d) à établir les méthodes d'analyse utilisées;

e) à imposer à toute personne d'installer à ses frais divers appareils de mesure ou installations permettant la vérification du débit;

f) à établir une prime à la dépollution selon certaines modalités;

g) à établir qui doit payer le coût des analyses dans diverses circonstances;

h) à verser dans un fonds spécial pour le traitement des eaux usées toutes les sommes perçues en conformité des pouvoirs accordées par cet article de la loi;

14. pour autoriser le Conseil à céder à titre gratuit ou onéreux, toute ou partie de l'assiette d'une rue fermée selon la loi à tout propriétaire d'un immeuble adjacent et pour autoriser un membre du Conseil à acquérir un tel lot ou une partie de celui-ci de la ville malgré toute autre loi générale ou spéciale;

15. pour autoriser le Conseil à décréter l'aménagement de voies piétonnières ou des pistes cyclables dans toute rue, ruelle, place publique ou autre endroit où la ville possède certains droits réels, à en régler la construction et l'usage;

16. pour obliger tout propriétaire de bicyclette à obtenir de la municipalité un permis permanent n'excédant pas 5 $, pour prescrire l'obligation de tenir ce permis attaché au véhicule et pour permettre à la municipalité de conclure une entente avec un tiers pour la délivrance du permis;

17. pour autoriser le Conseil à réglementer ou prohiber la circulation ou le stationnement des véhicules sur tout terrain public ou privé, avec entente avec le propriétaire dans ce dernier cas;

18. pour autoriser le Conseil, par règlement, à octroyer des permis et à réglementer les prêteurs sur gages, marchands d'effets d'occasion et de bric à brac, notamment pour les obliger à tenir des registres de leurs opérations et à en donner communication à tout officier municipal autorisé, tout refus d'obtempérer pouvant conduire à une révocation de permis ainsi qu'aux amendes et pénalités prévues;

19. pour autoriser le Conseil à réglementer les boutiques où l'on vend ou offre en vente des marchandises à caractère érotique;

20. pour autoriser le Conseil à réglementer les salons de massage;

21. pour autoriser le Conseil à réglementer ou prohiber la vente d'articles autres que des aliments à l'extérieur d'un bâtiment permanent;

22. pour autoriser le Conseil à réglementer les dépotoirs dans la ville et notamment les cimetières d'automobiles;

23. pour autoriser le Conseil à obliger toute personne qui souille le domaine public à en effectuer le nettoyage à ses frais;

24. pour autoriser la ville à conclure, sous réserve de la Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales (L.R.Q., chap. M-21) des ententes avec un gouvernement, une corporation ou une institution ayant un régime de retraite pour faire compter les années de services accumulées auprès d'un ancien employeur par un nouvel employé de la ville, ou par un employé de la ville passant chez un nouvel employeur, le tout selon certaines modalités;

25. pour établir que les taxes municipales se prescrivent par 5 ans;

26. pour établir qu'aucune vente pour taxes effectuée par la ville avant le 1er janvier 1980 ne peut être déclarée invalide du fait de désignations cadastrales insuffisantes dans les avis ou documents requis;

27. pour établir que les terrains vagues dont l'évaluation municipale uniformisée est de 3 000 $ ou moins ne sont pas sujets au droit de retrait dans le cas de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes;

28. pour permettre à la ville, lors d'une vente en justice ou d'une vente pour taxes, de porter son enchère au montant de l'évaluation municipale uniformisée, avec l'autorisation préalable de la Commission municipale du Québec;

29. pour établir que les immeubles acquis par la ville suite à une vente pour taxes antérieure au 1er janvier 1980 font partie de la réserve foncière de la ville sans que le ministre des Affaires municipales n'ait à autoriser la ville à les conserver définitivement;

30. pour autoriser la ville à exproprier sans autorisation gouvernementale des servitudes sur les terrains d'une fabrique, d'une institution ou corporation religieuse, charitable ou d'éducation pour l'établissement, la réparation ou l'entretien d'un système d'aqueduc ou d'égout sauf sur les immeubles servant aux fins de culte;

31. pour autoriser le greffier de la Cour municipale ou son adjoint, en l'absence du juge, à procéder à l'ajournement des causes et autoriser que les signatures du greffier de la Cour ou de son adjoint soient gravées, lithographiées ou imprimées;

32. pour décréter que malgré toute loi à ce contraire, toutes les amendes réclamées et recouvrées par la Cour municipale appartiennent à la ville;

33. pour autoriser le Conseil à décréter la destruction des dossiers terminés depuis plus de cinq ans relativement à des infractions aux lois du Québec, aux règlements municipaux ou autre législation;

et pour toute fin.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi doit en informer le directeur de la législation à l'Assemblée nationale.

Châteauguay, le 25 juillet 1984

Le greffier de la ville de Châteauguay,
SERGE ALLEN, *avocat*

36609

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'excercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Blanchard, Guy-A., 94, Henri-Bourassa est, Montréal, QC, H3L 1B5	84 04 23	
McGraw, Jean-Yves, 3011, av. Cédar, Montréal, QC, H3Y 1Y8	84 02 18	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Boivin, Marie, 5730, avenue Darlington, appartement 1, Montréal, QC, H3S 2H7	83 12 03	
Boyer, Guy, C.P. 6209, Succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	84 02 26	
Lapin, Abraham, 5757, av. Decelles, app. 204, Montréal, QC, H3S 2C3	83 01 05	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Caplan, Harvey, 1, Westmount Square, Westmount, QC, H3Z 2P9	83 10 18	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 09 17	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmout, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Matteau, Philippe, 283, Grand-Boulevard, R.R. no 1, Saint-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 4P6	84 06 13	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Reid, Charles-D., 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 2E6	83 12 31	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Stéphanou, Denis, 135, rue Sherbrooke est, app. 312, Montréal, QC, H2X 1C6	82 11 05	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Bégin, Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	83 09 23	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowyez, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vennerie, Carlo, 1987, boul. Rosemont, Montréal, QC, H2G 1S9	83 12 28	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yelle, Robert, 1760, Prieur est, Montréal, QC, H2C 1M6	83 12 28	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavelier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
Région de l'Outaouais		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
Région de Trois-Rivières		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
Région de Québec		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	

36557

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

Société de Crédit Hypothécaire de la Banque d'Amérique du Canada Inc.

Avis est, par les présentes, donné que le 15 mai 1984, un permis a été émis à « Société de Crédit Hypothécaire de la Banque d'Amérique du Canada Inc. » par le ministère des Finances, l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements.

Montréal, le 29 juin 1984

L'agent en chef,
JACQUES ROUX

36310-28-4

Soumissions — Demandes de

Ville de Beauport

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Beauport» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 7 885 000 $ d'obligations de la ville de Beauport datées du 17 septembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 17 mars et 17 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 21 août 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 septembre 1984.

Tableau d'amortissement — 7 885 000 $

Année	Capital
17 septembre 1985	439 000 $
17 septembre 1986	462 000
17 septembre 1987	503 000
17 septembre 1988	480 000
17 septembre 1989	465 000
17 septembre 1989	5 536 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Beauport s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 septembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 5 763 000 $; 77-084(79-226) — 40 000 $; 78-159 — 70 000 $; 79-199 — 45 000 $; 79-215 — 50 000 $; 79-217 — 50 000 $ aqueduc, égout, voirie; 81-325 — 20 000 $; 82-370 — 82 000 $ honoraires professionnels; 82-387 — 65 000 $ plan d'urbanisme; 82-392 — 22 000 $ voirie; 82-409 — 20 000 $; 82-411(82-415) — 30 000 $; 82-414 — 130 000 $ aqueduc, égout, voirie; 83-435 — 68 000 $; 83-438 — 173 000 $ voirie; 83-441 — 10 000 $ aqueduc; 83-442 — 150 000 $; 83-443 — 51 000 $ aqueduc, égout, voirie; 83-446 — 170 000 $ modification du système de réfrigération; 83-456 — 103 500 $ transformation au garage municipal; 83-458 — 68 000 $ aqueduc, égout, voirie; 83-468 — 210 000 $ programme de subv. corvée habitation; 83-469 — 84 000 $ acq. de terrains; 83-475 — 410 500 $ trav. d'alimentation en eau.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 21 août 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 21 août 1984 à 17 h, à l'hôtel de ville, 577, avenue Royale, ville de Beauport, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Beauport, le 23 juillet 1984

Le greffier,
JACQUES SIMONEAU

Hôtel de ville
577, avenue Royale
ville de Beauport, QC G1E 6P4
téléphone: 667-8554, code 418 36585

Ville de Gatineau

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Gatineau» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 6 108 000 $ d'obligations de la ville de Gatineau datées du 17 septembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 17 mars et 17 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 20 août 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 septembre 1984.

Tableau d'amortissement — 6 108 000 $

Année	Capital
17 septembre 1985	462 000 $
17 septembre 1986	519 000
17 septembre 1987	584 000
17 septembre 1988	657 000
17 septembre 1989	740 000
17 septembre 1989	3 146 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Gatineau s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 septembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 254-83 — 100 000 $ acquisition de rues, égout; 255-83(255-1-84) — 168 000 $ achat d'estrades, éclairage; 277-83 — 3 500 000 $ aqueduc, égout, éclairage; 282-84 — 2 340 000 $ paiement de la quote-part du déficit de la C.T.C.R.O.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 20 août 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 20 août 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 280, boulevard Maloney est, ville de Gatineau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Gatineau, le 23 juillet 1984

Le greffier,
JEAN-CHARLES LAURIN

Hôtel de ville
280, boulevard Maloney est
ville de Gatineau, QC J8P 1C6
téléphone: 663-9261, code 819 36586

Ville d'Iberville
(Iberville)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville d'Iberville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 188 000 $ d'obligations de la ville d'Iberville datées du 17 septembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 17 mars et 17 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 21 août 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 septembre 1984.

Tableau d'amortissement — 1 188 000 $

Année	Capital
17 septembre 1985	113 000 $
17 septembre 1986	122 000
17 septembre 1987	94 000
17 septembre 1988	106 000
17 septembre 1989	117 000
17 septembre 1989	636 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Iberville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 septembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 908 700 $; 663-003 — 84 700 $ achat de machinerie; 666-003 — 90 800 $ voirie, réfection de ponts; 706-001 — 3 800 $ aqueduc, égout; 715-001 — 17 400 $; 715-005 — 82 600 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 21 août 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 21 août 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 855, 1re Rue, ville d'Iberville, comté d'Iberville, Qc.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Iberville, comté d'Iberville, le 23 juillet 1984

Le greffier,
ANDRÉ L. FRÉCHETTE

Hôtel de ville
855, 1re Rue
ville d'Iberville
comté d'Iberville, QC J2X 3C7
téléphone: 347-2310, code 514 36587

Ville de Mercier
(Châteauguay)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Mercier» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 481 000 $ d'obligations de la ville de Mercier datées du 17 septembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 17 mars et 17 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 21 août 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 septembre 1984.

Tableau d'amortissement — 481 000 $

Année	Capital
17 septembre 1985	33 000 $
17 septembre 1986	34 000
17 septembre 1987	36 000
17 septembre 1988	38 000
17 septembre 1989	41 000
17 septembre 1989	299 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Mercier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 septembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 161 000 $;82-347-4 — 61 000 $; 82-348-5 — 38 000 $; 83-362-10 — 170 000 $ aqueduc, égouts; 84-369-5 — 51 000 4 achat de terrain.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 21 août 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 21 août 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 4, rue Faubert, ville de Mercier, comté de Châteauguay, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Mercier, comté de Châteauguay, le 23 juillet 1984

Le secrétaire-trésorier,
RAYMOND BERGEVIN

Hôtel de ville
4, rue Faubert
ville de Mercier
comté de Châteauguay, QC J0L 1K0
téléphone: 691-6090, code 514 36588

Ville de Métabetchouan
(Lac-Saint-Jean)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Métabetchouan» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 465 000 $ d'obligations de la ville de Métabetchouan datées du 17 septembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 17 mars et 17 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 20 août 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 septembre 1984.

Tableau d'amortissement — 465 000 $

Année	Capital
17 septembre 1985	34 000 $
17 septembre 1986	37 000
17 septembre 1987	21 000
17 septembre 1988	23 000
17 septembre 1989	26 000
17 septembre 1989	324 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse Populaire de Métabetchouan ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Métabetchouan s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 septembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 60-80 — 56 000 $; 61-80 — 76 000 $; 62-80 — 234 000 $ 70-80 — 39 000 $ renouvellements d'emprunt; 108-84 — 40 000 $ aqueduc; 109-84 — 20 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 20 août 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 20 août 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 81, rue Saint-André, ville de Métabetchouan, comté de Lac-Saint-Jean, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Métabetchouan, comté de Lac-Saint-Jean, le 23 juillet 1984

Le secrétaire-trésorier,
JACQUES GAGNÉ

Hôtel de ville
81, rue Saint-André
ville de Métabetchouan
comté de Lac-Saint-Jean, QC G0W 2A0
téléphone: 349-2060, code 418 36589

Ville de Saint-Basile-le-Grand
(Chambly)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Basile-le-Grand» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 557 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Basile-le-Grand datées du 17 septembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 17 mars et 17 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 20 août 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 septembre 1984.

Tableau d'amortissement — 557 000 $

Année	Capital
17 septembre 1985	12 000 $
17 septembre 1986	12 000
17 septembre 1987	13 000
17 septembre 1988	15 000
17 septembre 1989	16 000
17 septembre 1989	489 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Basile-le-Grand s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17

septembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 91 — 72 200 $; 94 — 18 500 $; 96 — 403 200 $; 101 — 43 500 $; 103 — 19 600 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 20 août 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 20 août 1984 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, 204, rue Principale, ville de Saint-Basile-le-Grand, comté de Chambly, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Basile-le-Grand, comté de Chambly, le 25 juillet 1984.

Le greffier,
CLAUDE COMTOIS

Hôtel de ville
204, rue Principale
ville de Saint-Basile-le-Grand
comté de Chambly, QC J0L 1S0
téléphone: 653-4261, code 514 36590

Ville de Vanier
(Vanier)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Vanier» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 769 000 $ d'obligations de la ville de Vanier datées du 17 septembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 17 mars et 17 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 20 août 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 17 septembre 1984.

Tableau d'amortissement — 769 000 $

Année	Capital
17 septembre 1985	57 000 $
17 septembre 1986	65 000
17 septembre 1987	64 000
17 septembre 1988	59 000
17 septembre 1989	66 000
17 septembre 1989	458 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Vanier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 17 septembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 528 000 $; 967 — 130 000 $ achat de divers équipements; 84-04-969 — 111 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 20 août 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 20 août 1984 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 233, boulevard Pierre-Bertrand, ville de Vanier, comté de Vanier, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Vanier, comté de Vanier, le 23 juillet 1984

Le greffier,
ROGER GAUVIN

Hôtel de ville
233, boulevard Pierre-Bertrand
ville de Vanier
comté de Vanier, QC G1M 2C7
téléphone: 687-3530, code 418 36591

Ventes à la folle enchère

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015752-833

140616-88 VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre THIRD IMPERIAL HOUSE 606 ESTATE CORP., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble en copropriété ayant front sur la rue Drummond et portant le numéro 3445 de ladite rue Drummond en la ville de Montréal, désigné comme étant le lot 1977-606 du cadastre officiel de la ville de Montréal (quartier Saint-Antoine), division d'enregistrement de Montréal, ainsi que les quatorze millièmes indivis des lots 1977-1 et 1977-2 du susdit cadastre.

Cet immeuble peut être plus spécifiquement décrit comme suit: une fraction de l'édifice « Imperial House » situé au 3445 de la rue Drummond en la ville de Montréal, province de Québec, et du terrain sur lequel ledit édifice est érigé, comprenant cette partie exclusive connue et désignée comme étant le lot 1977-606, contenant en superficie cent trente et un mètres carrés et trois dixièmes (131,3 m^2, soit 1 413 pi^2); avec les droits indivis s'y rattachant dans la proportion de quatorze millièmes des parties communes connues et désignées comme étant les lots 1977-1 et 1977-2 du même cadastre avec et sujet au droit de passage en commun sur une lisière de terrain d'une largeur de trois mètres et quarante-huit millièmes (3,048 m, soit 10,0 pi) par une profondeur de quarante-deux mètres et six cent soixante-douze millièmes (42,672 m, soit 140,0 pi), telle qu'enregistrée sous le numéro 129167 prise pour la moitié sur le lot 1977 et pour l'autre moitié sur le lot au nord-ouest. Sujet à la servitude de vue telle qu'enregistrée sous le numéro 266025. »

La mise à prix est fixée à 25 058,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendu à la folle enchère selon jugement de l'honorable juge J. Fraser Martin, daté du 13 avril 1984; ladite vente aura lieu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 juillet 1984 36576

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015779-836

742869 50 VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre PHILIP TOULCH, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Le lot numéro quarante, subdivision deux cent vingt-quatre, et le lot trente-neuf, subdivision deux cent trente-six (40-224 et 39-236), paroisse de Saint-Laurent. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 5 189,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendu à la folle enchère selon jugement de l'honorable juge Alphonse Barbeau, daté du 23 mars 1984; ladite vente aura lieu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local

7.81, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 juillet 1984 36577

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015794-835

861992 VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre R. CAPRINI LTÉE, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Gabriel-Voisin en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante et un P8 de la subdivision du lot originaire numéro cent trente (130-61-P8), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies; avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 444,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu à la folle enchère selon jugement de l'honorable juge Claude Benoir, daté du 30 avril 1984; ladite vente aura lieu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 juillet 1984 36578

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015796-830

864390 VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre PIERRE GAGNON, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la 42e Avenue, Rivière-des-Prairies, Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro P143 de la subdivision du lot originaire numéro cent huit (108-P143), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph de la Rivière des Prairies. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 1 026,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendu à la folle enchère selon jugement de l'honorable juge Jules Beauregard, daté du 18 avril 1984; ladite vente aura lieu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 juillet 1984 36579

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015800-830

870577-10 VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre RIVIÈRE DES PRAIRIES DÉVELOPPEMENT INC., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Rivière-des-Prairies en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro P-quatre cent trois de la subdivision du lot originaire numéro quatre-vingt-huit

(88-403 -P) et le lot numéro P-quatre cent quatre de la subdivision du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-404 -P), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies; avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 277,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendu à la folle enchère selon jugement de l'honorable juge Claude Benoit, daté du 30 avril 1984; ladite vente aura lieu, au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 juillet 1984 36580

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000141-844
C.P.B. 350-02-000646-823
S. 350-18-000016-841

DAME MARGUERITE POULIN, 62, rue Principale, Sainte-Germaine-Station (Bellechasse), G0R 3B0, demanderesse, contre GÉRARD NADEAU, 15655, boulevard Lacroix, ville de Saint-Georges, Beauce, G5Y 1S1, défendeur.

L'immeuble ci-après décrit appartient à la demanderesse dame Marguerite Poulin:

« Un emplacement sis et situé dans la municipalité de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, comté de Dorchester, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro huit cent vingt (ptie 820) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Cranbourne, division d'enregistrement de Dorchester, avec le lac y aménagé et le chalet y érigé, circonstances et dépendances. Cet emplacement, de figure régulière carrée, mesure deux cents pieds (200 pi) de côté, équivalant à soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m). Ledit emplacement est borné de tous côtés par le résidu du lot 820 demeurant la propriété du vendeur. La ligne nord-ouest dudit emplacement est située à une distance approximative de sept cent trente pieds (730 pi), équivalant à deux cent vingt-deux mètres et cinq dixièmes (222,5 m), du chemin public dit du rang XIV, tandis que la ligne nord-est dudit emplacement est située à une distance approximative de trois cent cinquante pieds (350 pi), équivalant à cent six mètres et soixante-huit centièmes (106,68 m), au sud-ouest de la ligne de division entre les lots 819 et 820. »

La mise à prix est fixée à 2 484,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, le CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 17 juillet 1984 36521

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000154-847
C.F. ITA-1956-84
S. 350-18-000020-843

LA REINE (Loi de l'impôt sur le revenu), demanderesse, contre LAWRENCE CORRIVEAU, 1360, Power, Sillery, province de Québec, défendeur.

1. « Un immeuble connu et désigné comme suit: une partie du lot numéro soixante et un (61 ptie) du cadastre officiel pour le rang B du canton de Langevin, municipalité de Saint-Louis-de-Ravignan, comté et division d'enregistrement de Dorchester, ayant toute la largeur

du lot sur quatre cent soixante-quinze pieds (475 pi) de profondeur, mesures anglaises. Bornes: au nord-ouest, le chemin de front des rangs A et B; au sud-ouest, une route publique longeant ledit lot; au sud-est, une partie du lot numéro soixante et un (61 ptie); et au nord-est, le lot numéro soixante (60). Superficie: le terrain contient plus ou moins 9,15 acres en superficie; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Sujet: ledit immeuble à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter.

2. Un immeuble connu et désigné comme suit: une partie du lot numéro soixante-deux (62 ptie) du cadastre officiel pour le rang B du canton de Langevin, municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, division d'enregistrement de Dorchester, ayant toute la largeur du lot sur quatre cents pieds (400 pi) de profondeur, mesures anglaises. Bornes: au nord-ouest, le chemin de front entre les rangs A et B; au sud-ouest, le lot numéro soixante-trois (63); au sud-est, une partie du lot numéro soixante-deux (62); et au nord-est, une route publique, longeant ledit lot. Superficie: le terrain contient plus ou moins 7,70 acres en superficie; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Sujet: ledit immeuble à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter. »

Les mises à prix sont fixées à: 1. Lot P-61, rang B: 3 352,50 $; 2. Lot P-62, rang B: 1 215,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, le CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à ONZE heures QUARANTE-CINQ.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 18 juillet 1984 36522

Frontenac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000015-84-3
S. 235-18-000015-84-6-99

CAISSE POPULAIRE DE PONTBRIAND, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 460, rue Fournier, Pontbriand, district judiciaire de Frontenac, G0N 1K0, partie demanderesse, contre RHÉO FECTEAU, domicilié et résidant à R.R. 1, Pontbriand, district judiciaire de Frontenac, G0N 1K0, et DAME LISETTE HUDON, domiciliée et résidant à R.R. 1, Pontbriand, district judiciaire de Frontenac, G0N 1K0, et GERVAIS FECTEAU, domicilié et résidant au 213, 7e Rue, Thetford-Mines, district judiciaire de Frontenac, G6G 5C5, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, Thetford-Mines, district judiciaire de Frontenac, mis en cause

«Un morceau de terrain situé dans la municipalité de Saint-Antoine-de-Pontbriand, mesurant quatre-vingt-quinze (95) pieds de largeur sur une profondeur de cent trente-cinq (135) pieds, le tout plus ou moins, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro onze-A (ptie no 11-A) au cadastre officiel pour le Deuxième Rang du canton de Thetford et borné comme suit, savoir: en front, au sud-est, par la route, d'un côté, au sud-ouest, en arrière, au nord-ouest, et de l'autre côté, au nord-est, par le résidu dudit lot numéro onze-A (11-A) restant la propriété de Jacques Corriveau, à la ligne nord-est dudit morceau de terrain s'établit à une distance de deux cent quatre-vingts (280) pieds de la ligne séparative des lots numéros dix-E (10-E) et onze-A (11-A) dudit cadastre, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit. Avec droit à une servitude d'aqueduc contre le résidu dudit lot numéro onze-A (11-A), tel que le tout a été établi dans l'acte de vente par Rosaire Perreault à Jacques Corriveau, exécuté devant Gérard Landry, notaire, le vingt-six (26) août mil neuf cent soixante-huit (1968) et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford, le vingt-sept (27) août mil neuf cent soixante-huit (1968) sous le numéro 56724»

La mise à prix est fixée à six mille quatre cent treize dollars et cinquante cents (6 413,50 $), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Thetford, 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 19 juillet 1984 36542

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000035-846

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE CHANDLER, corporation dûment constituée, ayant son siège social à Chandler, district de Gaspé, partie demanderesse, contre JEAN-PIERRE FLYNN, homme d'affaires, domicilié et résidant à Percé, district de Gaspé, et COLETTE FLYNN, épouse de Jean-Pierre Flynn, domiciliée à Percé, district de Gaspé, parties défenderesses.

«Un terrain situé dans la municipalité de Percé, district de Gaspé, connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision dix-huit du lot quatre cent trente-deux (432-18-1) du rang du Village, au cadastre officiel du canton de Percé; ledit terrain de forme irrégulière mesure vers le nord-ouest cent trente et un pieds et sept dixièmes (131,7 pi), vers le nord-est cent six pieds et trois dixièmes (106,3 pi), vers le sud-est cent vingt et un pieds et neuf dixièmes (121,9 pi) et vers le sud-ouest cent cinq pieds (105 pi) et est borné vers le nord-ouest et le nord-est par le résidu du lot 418 (connu désormais sous le numéro 432-18-2), vers le sud-est par la route 132 et vers le sud-ouest par le lot 432-8 (rue); avec bâtisses dessus construites (garage, casse-croûte et motels), circonstances et dépendances.

Un terrain situé dans la municipalité de Percé, district de Gaspé, connu et désigné comme étant une partie de la resubdivision deux de la subdivision dix-huit du lot quatre cent trente-deux (432-18-2 ptie) du rang du Village au cadastre officiel du canton de Percé; borné au nord-est par le résidu du lot 432-18-2, propriété de Halles Inc., au sud-est par le lot 432-18-1, propriété de Jean-Pierre Flynn, vers le sud-ouest par le lot 432-8 (allée) et vers le nord-ouest par une partie du lot 432-18-2, propriété de Halles Inc., et mesurant vers le nord-est soixante-dix-huit pieds et huit dixièmes (78,8 pi), vers le sud-est cent trente et un pieds et sept dixièmes (131,7 pi), vers le sud-ouest soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes (74,5 pi) et vers le nord-ouest cent trent-huit pieds et trois dixièmes (138,3 pi); sans bâtisse.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 36 356,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé au palais de justice de Percé, le MARDI QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 17 juillet 1984 36523

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-000181-842

DENIS GAUTHIER, domicilié et résidant au 1880, de LaSalle, appartement 2, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION DEUX-MONTAGNES INC., corps politique légalement constitué, ayant un bureau dans les ville et district de Montréal, au soin de M. Charles Rodrigue, 2525, Havre-des-Îles, terrasse 3, pavillon A, Chomedey, Laval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent soixante-sept (ptie 367) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, mesurant cent trente pieds et cinq dixièmes de pied (130,5 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-dix-neuf pieds et deux dixièmes de pied (99,2 pi) de profondeur dans sa ligne nord-est par cent quinze pieds et six dixièmes de pied (115,6 pi) de largeur en front sur le chemin public et cent treize pieds et sept dixièmes de pied (113,7 pi) de largeur en arrière dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie treize mille cinquante et un pieds carrés (13 051 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Borné en front, au sud-est, par le chemin Nord du Bas Mascouche; en arrière, au nord-ouest et d'un côté, au sud-ouest, par d'autres parties dudit lot 367, et de l'autre côté, au nord-est, par le lot originaire numéro 366 dudit cadastre ou ses subdivisions. Cet emplacement porte les numéros 367-94 et 367-95 sur un plan de référence non déposé

préparé par Claude Deslauriers, arpenteur-géomètre, le 25 mars 1970, sous le numéro M 30-S 6. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 513,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI ONZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 17 juillet 1984 36561

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-002582-831

CORPORATION MUNICIPALE DE VILLE DES LAURENTIDES, corporation légalement constituée en vertu des lois de cette province, ayant son bureau au 250, 12e Avenue, ville de Laurentides, district de Joliette, partie demanderesse, contre NORMAND PATRY, domicilié et résidant au 485, avenue du Parc, ville de Laurentides, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Laurentides, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, comme le lot deux mille quatre-vingt-dix (2090); une partie du lot deux mille quatre-vingt-neuf (ptie 2089) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, de forme irrégulière, mesurant trente-trois pieds (33 pi) de largeur en front et bornée en front par l'avenue du Parc, bornée d'un côté par le lot deux mille quatre-vingt-dix (2090) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, et de l'autre côté par une partie du lot deux mille quatre-vingt-neuf (ptie 2089) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, ayant trente-cinq pieds (35 pi) de largeur, en profondeur, mesurant en profondeur, du côté borné par le lot deux mille quatre-vingt-dix (2090) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, soixante et onze pieds et cinq dixièmes de pied (71,5 pi) et quatre-vingt-huit pieds (88 pi) en profondeur, du côté borné par une partie du lot deux mille quatre-vingt-neuf (ptie 2089) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, et borné en profondeur par une partie du lot deux mille cent (ptie 2100) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption; une partie du lot deux mille cent (ptie 2100) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, mesurant cent quatre-vingt-sept pieds et neuf dixièmes de pied (187,9 pi) de largeur et borné, sur une largeur de trente-cinq pieds (35 pi) par une partie du lot deux mille quatre-vingt-neuf (ptie 2089), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, et, sur une largeur de cent cinquante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (152,9 pi) par le lot deux mille quatre-vingt-dix (2090) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, et ayant cinquante pieds (50 pi) de profondeur et borné d'un côté par une partie du lot deux mille cent (ptie 2100) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, et de l'autre côté par une autre partie du lot deux mille cent (ptie 2100), et mesurant cent quatre-vingt-sept pieds et sept dixièmes de pied (187,7 pi) de largeur de l'autre côté et alors borné par les lots deux mille quatre-vingt-douze, deux mille quatre-vingt-treize et deux mille quatre-vingt-quatorze (2092, 2093 et 2094) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, le tout mesures anglaises, le tout avec bâtisse y érigée. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 13 939,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomp-

tion, le JEUDI SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 20 juillet 1984 36562

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-003351-843

PLACEMENTS GESIMMOTEK INC., partie demanderesse, contre JACQUES SPENARD, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Moncana à Repentigny, désigné comme le lot numéro sept (7) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent un (101-7) au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption à Repentigny, avec bâtisse y érigée portant le numéro trente-neuf (39), rue Moncana, Repentigny. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 14 957,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI ONZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 17 juillet 1984 36563

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010824-835

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, ès qualités de fiduciaire, demanderesse, contre GARCIA TRANSPORT LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 9995, boulevard Marie-Victorin, Brossard, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Marie-Victorin, ville de Brossard, province de Québec, composé comme suit:

Lots vacants connus et désignés comme étant:

1. Le lot numéro quarante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244-41) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine;

2. Le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245-1) audit cadastre.

Sujets lesdits lots à la servitude habituelle en faveur d'Hydro-Québec, tel qu'il appert à l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie sous le numéro 124656. »

La mise à prix est fixée à 10 207,30 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 juillet 1984 36573

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rimouski
Nos 100-02-001063-829
100-05-000479-839
Bref noté 500-05-006475-824

RENÉ FORTIN, 139, Saint-Germain est, appartement 408, Rimouski, QC, et DANIEL JEAN, 636, Saint-Germain ouest, appartement 26, Rimouski, et GERVAIS DEROY, 137, boulevard Arthur-Buies, Rimouski, QC, demandeurs, contre MAURICE BABEUX, 890, boulevard Marie-Victorin, Boucherville, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Marie-Victorin, Boucherville, connu et désigné comme étant la subdivision numéro huit du lot originaire numéro dix-neuf (19-8) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par cent trente pieds (130 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Avec une maison dessus construite portant le numéro d'immeuble 890, boulevard Marie-Victorin, Boucherville. »

La mise à prix est fixée à 27 387,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 juillet 1984 36574

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-015906-835
500-05-014015-836 (bref noté)

GUY GILBERT, JEAN GUY, PIERRE MAGNAN *ET AL.*, tous avocats, faisant affaires sous la raison sociale de « Guy & Gilbert », 770, rue Sherbrooke ouest, bureau 2200, Montréal, district de Montréal, demandeurs, contre JOLUB CONSTRUCTION LTD., 18400, boulevard Gouin ouest, bureau 100, Pierrefonds, QC, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal; mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin ouest, en la ville de Pierrefonds, composé du:

1. Lot numéro un de la resubdivision du lot numéro vingt-cinq de la subdivision du lot numéro deux cent un (201-25-1) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sainte-Geneviève. Avec le bâtiment qui s'y trouve et qui porte l'adresse 18400, boulevard Gouin ouest;

2. Lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro vingt-cinq de la subdivision du lot numéro deux cent un (201-25-2) sur le même plan officiel et dans le même livre de renvoi. »

La mise à prix est fixée à 341 962,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 juillet 1984 36575

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000751-847
S. 200-18-000153-849

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social et bureau principal au 800, carré Victoria, local 4600, ville et district de Montréal, et un bureau au 871, chemin Saint-Louis, Sillery, district de Québec,

demanderesse, contre LA BOULANGERIE LA HUCHE À PAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Fleur de Lys, cité et district de Québec, défenderesse.

« Un emplacement vacant sis dans le territoire de Charlesbourg, étant composé de la subdivision soixante-quatorze du lot quatre cent cinq (405-74) et de la subdivision quatre-vingt-douze du lot quatre cent six (406-92) pour le cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec. Sujet, ledit immeuble, à une servitude d'égout d'une largeur de dix pieds (10 pi) sise à l'extrémité nord du lot 406-92, montrée sur un plan d'implantation préparé par Robert Yergeau, a.-g., le 8 mai 1979, sa minute 5519. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille deux cent vingt-six dollars et trente cents (14 226,30 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le ONZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 août 1984 36611

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001026-843
S. 200-18-000149-847

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 10516, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupré, QC, demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU JEAN-GUY BOLDUC, domicilié de son vivant au 8882, boulevard Sainte-Anne, Château-Richer, QC, défendeurs.

« Un immeuble sis et situé en la ville de Château-Richer, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro vingt-sept (ptie 27) du cadastre officiel de la paroisse de Château-Richer, division d'enregistrement de Montmorency. Cet immeuble, de figure irrégulière, est borné et décrit comme suit: vers le nord-est, par partie du lot 25, mesurant le long de cette limite la distance qu'il y a depuis le boulevard Sainte-Anne actuel, au nord-ouest jusqu'au fleuve Saint-Laurent à basse marée au sud-est; vert le sud est par le fleuve Saint-Laurent à basse marée mesurant le long de cette limite la distance qu'il y a depuis la ligne de division des lots 25 et 27 jusqu'à la ligne nord-est de la partie du lot 27, propriété d'Adrien Simard, ou représentants, soit à une distance de soixante-deux mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (62,84 m) de la ligne de division des lots 27 et 30; vers le sud-ouest, par partie du lot 27, propriété d'Adrien Simard ou représentants, mesurant le long de cette limite la distance qu'il y a depuis le fleuve Saint-Laurent à basse marée, jusqu'à une ligne située à cent soixante-treize mètres et soixante-quatorze centièmes (173,74 m) plus ou moins au sud-est du boulevard Sainte-Anne; vers le sud-est, par partie dudit lot 27, propriété d'Adrien Simard ou représentants, mesurant le long de cette limite soixante-deux mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (62,84 m); vers le sud-ouest à nouveau, par partie du lot 30, mesurant le long de cette limite cent six mètres et soixante-huit centièmes (106,68 m); vers le nord-ouest,par le lot 27-1 mesurant le long de cette limite cinquante et un mètres et dix-huit centièmes (51,18 m); vers le sud-ouest à nouveau, par le lot 27-1, mesurant le long de cette limite soixant-sept mètres et six centièmes (67,06 m); vers le nord-ouest à nouveau, par le boulevard Sainte-Anne actuel, mesurant le long de cette limite la distance qu'il y a depuis la ligne nord-est de la subdivision 27-1, jusqu'à la ligne sud-ouest de la subdivision 27-3; vers le nord-est à nouveau, par le lot 27-3, mesurant le long de cette limite vingt-quatre mètres et soixante et un centièmes (24,61 m); vers le nord, par le lot 27-3, mesurant le long de cette limite dix-neuf mètres et soixante-treize centièmes (19,73 m); vers le sud-ouest à nouveau, par le lot 27-3, mesurant le long de cette limite trente-deux mètres et quatre-vingt-treize centièmes (32,93 m); et vers le nord-ouest à nouveau, par le boulevard Sainte-Anne actuel, mesurant le long de cette limite une première longueur de sept mètres et treize centièmes (7,13 m) et une deuxième longueur de vingt-six mètres (26,0 m). Tel que le tout se trouve présentement, avec bâtisses dessus construites, portant les numéros d'immeuble 8890, 8892, boulevard Sainte-Anne, Château-Richer, et 8882, boulevard Sainte-Anne, Château-Richer, circonstances et dépendances.

2. Un terrain connu comme étant la subdivision un du lot originaire numéro vingt-sept (27-1) du susdit cadastre et de la susdite division d'enregistement. Sauf et à distraire, une partie dudit lot expropriée par le ministère des Transports, dont copie enregistrée à Château-Richer, le 10 novembre 1978, sous le numéro 75710 (552 pieds carrés). »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable Hubert Walters, J.C.S., du 17 juillet 1984.

La mise à prix est fixée à quarante-neuf mille trois cent quarante-neuf dollars et trente-sept cents (49 349,37 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le DIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 août 1984 36612

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-12-020830-791
P-1048
S. 200-18-000151-843

LYSE LACHANCE GARIÉPY, en sa qualité de percepteur des pensions alimentaires pour la créance de Marina Roy, 300, boulevard Jean-Lesage, local 1.17, Québec, demanderesse, contre ROSAIRE GRAVEL, 607, rue des Rouges-Gorges, Saint-Lambert-de-Lévis, defendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent quarante et un (341 ptie) de la paroisse de Saint-Lambert-de-Lévis, division d'enregistrement de Lévis, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur du nord au sud sur deux cent quarante-huit pieds (248 pi) de profondeur, le tout plus ou moins, mesures anglaises, borné comme suit, savoir: en front et en profondeur, c'est-à-dire au nord et au sud, par des chemins de sorties, propriété de Fernand Boutin dans lesquels monsieur Rosaire Gravel et ses représentants ont droit de passage de toute manière pour communiquer du chemin public du rang B au terrain présentement décrit, tel que le tout a été créé dans un acte de vente enregistré à Lévis sous le numéro 152068, vers l'est par une autre partie du lot 341, propriété de Mario Bélanger ou représentants, et vers l'ouest par partie dudit lot 341 propriété de Roger Dumont représentants. Tel que le tout existe actuellement avec toutes les servitudes actives et passives pouvant affecter ledit lot, avec chalet dessus construit, circonstances et dépendances.

Une partie du lot originaire numéro trois cent quarante et un (341 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Lambert, division d'enregistrement de Lévis, mesurant plus ou moins et mesures anglaises, trente virgule quarante-huit mètres (30,48 m) équivalant à cent pieds (100 pi) de largeur, au nord et au sud, sur trente huit virgule dix mètres (38,10 m) équivalant à cent vingt-cinq pieds (125 pi) de profondeur, borné comme suit, savoir: en front, vers le sud, par un chemin de sortie, propriété de M. Fernand Boutin ou représentant, dans lequel l'acquéreur et ses représentants auront droit de passage de toute manière pour communiquer du chemin public du rang B au morceau de terrain présentement vendu, tel que le tout a été créé dans un acte de vente enregistré à Lévis sous le numéro 152068; du côté est, par une autre partie dudit lot 341, propriété de l'acquéreur (Rosaire Gravel); vers l'ouest, par une autre partie dudit lot 341, propriété de M. Morin ou représentant et enfin, vers le nord, par partie dudit lot 341, propriété de M. Robert Dumond ou représentant. Sujet ledit terrain aux servitudes actives et passives pouvant l'affecter. »

La mise à prix est fixée à trois mille cent soixante-huit dollars (3 168,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le ONZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 août 1984 36613

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-12-029762-847
P-2249
S. 200-18-000150-845

LYSE LACHANCE GARIÉPY, en sa qualité de percepteur des pensions alimentaires pour la créance de dame Pauline Ladouceur, 300, boulevard Jean-Lesage, local 1.17, Québec, demanderesse, contre ÉMILIEN PELLETIER, 2800, Guy, Sainte-Foy, défendeur.

« La subdivision numéro cent deux du lot originaire cent soixante-dix-huit (178-102) et la subdivision numéro cent trois du lot originaire cent soixante-dix-huit (178-103) de la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec. Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et tel que le tout se trouve actuellement. Sujet ledit immeuble aux servitudes actives ou passives pouvant l'affecter. »

La mise à prix est fixée à dix-huit mille cent vingt-cinq dollars (18 125,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 août 1984 36614

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001928-840
C.P.Q. 200-02-001495-813
S. 200-18-000140-846

MOLSON (QUÉBEC) LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 3100, rue John-Molson, Québec, G1X 1X4, demanderesse, contre SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LARRAULT INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 219, route 138, Saint-Augustin, QC, défenderesse.

« La subdivision quarante-sept du lot originaire quatre cent soixante-huit (468-47) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Augustin de Portneuf; sans bâtisse. Ledit immeuble étant situé rue Roy, Saint-Augustin, comté de Portneuf. »

La mise à prix est fixée à deux mille deux cent soixante-quinze dollars (2 275,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le DIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures.

« La subdivision soixante et un du lot originaire quatre cent soixante-huit (468-61) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Augustin de Portneuf; sans bâtisse. Ledit immeuble étant situé rue Roy, Saint-Augustin, comté de Portneuf. »

La mise à prix est fixée à deux mille quatre cent trente-cinq dollars (2 435,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le DIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 août 1984 36615

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000989-843
S. 200-18-000143-840

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE contre GESTION COMMERCIALE ST-RAYMOND LIMITÉE, a/s M. Roland Baril, ès qualités d'officier de la compagnie, 244, boulevard Monaco, Duberger, QC, défenderesse.

« Les subdivisions six et sept du lot originaire cinq cent soixante et un (561-6 et 561-7) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raymond, division d'enregistrement de Portneuf; la subdivision douze du lot originaire cinq cent soixante-deux (562-12) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raymond, division d'enregistrement de Portneuf; toutes les constructions qui se trouvent sur ledits lots, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à deux cent soixante-quatorze mille neuf cent douze dollars et cinq cents (274 912,05 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire

devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le DIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 août 1984 36616

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000828-843
S. 200-18-000146-843

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1100, rue Université, Montréal, province de Québec; BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant un bureau au 871, chemin Saint-Louis, Québec, district de Québec, demanderesses, contre ÉMILIEN ROCHETTE & FILS LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 555, rue de la Couronne, Québec, district de Québec; PIERRE ROCHETTE, homme d'affaires, résidant et domicilié au 1608, rue Monseigneur-Taché, Sainte-Foy, district de Québec; RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., ès qualités de syndic à la faillite de Émilien Rochette & Fils Ltée, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 350, boulevard Charest est, local 600, Québec, district de Québec, défendeurs et LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une succursale à 380, boulevard Charest est, Québec, district de Québec, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement connu et désigné comme suit:

a) le lot originaire numéro mille huit cent vingt (1820) du cadastre officiel pour le quartier Jacques-Cartier, ville et division d'enregistrement de Québec;

b) la subdivision A du lot originaire numéro mille huit cent vingt et un (1821-A) du même susdit cadastre;

c) la subdivision B du lot originaire numéro mille huit cent vingt et un (1821-B) du même susdit cadastre;

d) une partie du lot originaire numéro mille huit cent quatre-vingt-onze (1891 ptie) dudit cadastre; bornée au nord-ouest par le lot 1820, au nord-est par le lot 1821-B, au sud-est par la rue Saint-Vallier, vers le sud par la partie du lot 1891 servant de raccordement aux rues Saint-Vallier et de la Couronne et au sud-ouest par la rue de la Couronne.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant les nos 400 et 410, Saint-Vallier est, et 501 et 555, rue de la Couronne, en la ville de Québec. Avec mitoyenneté dans le mur qui divise lesdits lots 1821-A et 1821-B du lot numéro mille huit cent vingt-deux (1822) du même susdit cadastre, sur toute sa longueur depuis la rue Fleury jusqu'à la rue Saint-Vallier, en la cité de Québec, sauf la partie dudit mur s'étendant sur une longueur de trente quatre pieds et trois pouces et demi (34 pi, 3½ po) depuis la rue Saint-Vallier en se dirigeant vers le nord-ouest, en suivant la ligne de division desdits lots. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable André Desmeules, J.C.S., du 23 juillet 1984.

La mise à prix est fixée à cent deux mille deux cent quarante-trois dollars et soixante-quinze cents (102 243,75 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le ONZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 août 1984 36617

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
Nos 200-05-000085-840
750-18-000100-844

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2700, boulevard Laurier, bureau 2000, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre ÉLEVAGES J.-P.

HOULE ET FILS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 428, rang Saint-Georges, Ange-Gardien, district de Bedford, partie défenderesse.

A) Une ferme sise et située à l'Ange-Gardien, comté de Rouville, étant: le lot numéro cent cinquante-sept non subdivisé (L. 157 n.s.) du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien, division d'enregistrement de Rouville; sauf et à distraire dudit lot, la partie vendue à l'Office des autoroutes du Québec, suivant enregistrement sous le numéro 93903; cette partie distraite ayant une superficie de un arpent carré et deux dixièmes (1,2 arp²). Sauf et à distraire, de plus, dudit lot cent cinquante-sept (L. 157), la partie vendue à Normand Rouleau, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Gilbert Denicourt, notaire, le 16 septembre 1977, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, sous le numéro 137567, telle partie distraite porte actuellement le numéro 157-1 dudit cadastre. Ladite partie non subdivisée du lot numéro cent cinquante-sept (ptie n.s. 157) du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien peut être particulièrement décrite comme suit: de figure irrégulière, d'une superficie d'environ dix-neuf virgule quatre-vingt-trois hectares (19,83 ha) ou quarante-neuf acres (49 ac), bornée au sud en partie par la subdivision officielle numéro un dudit lot cent cinquante-sept (157-1), située au coin sud-ouest du lot cent cinquante-sept (157) et en partie par le chemin public, au nord par une partie non subdivisée dudit lot cent cinquante-sept (ptie n.s. 157) vendue à l'Office des autoroutes du Québec, suivant l'acte enregistré sous le numéro 93903 d'une superficie de zéro virgule quarante et un hectare (0,41 ha) ou d'un arpent carré et deux dixièmes (1,2 arp), à l'est par une partie du lot cent cinquante-huit (ptie 158) dudit cadastre et à l'ouest en partie par la subdivision officielle numéro un dudit lot cent cinquante-sept (157-1) et en partie par une partie du lot cent cinquante-six (ptie 156) dudit cadastre. Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, les améliorations et accessoires et les installations qui sont placés en permanence dans et sur ledit immeuble et nécessaires à son exploitation comprenant notamment et non limitativement une fosse à purin le tout étant immeuble par nature ou par destination.

Servitudes et bail: tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à ladite ferme, et plus spécialement celles en faveur de Southern Canada Power Company Limited, aux termes des actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, sous les numéros 66716 et 98880, et celle de droit de passage établie dans un acte reçu devant Michel Robert, notaire, le quatre avril mil neuf cent soixante-dix-neuf, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, sous le numéro 145281.

Les porcheries, les silos et la remise érigés sur les lots ci-dessus décrits sont sujets à un bail, expirant le 31 août 1984, en faveur de Les Élevages J.P. Houle & Fils Inc., suivant acte en date du 16 septembre 1982, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, le 17 septembre 1982, sous le numéro 162206.

La mise à prix est fixée à la somme de 80 714,50 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

B) Une ferme sise et située à l'Ange-Gardien comté de Rouville étant composée:

1. De partie du lot deux cent vingt-sept (ptie 227) du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien, mesurant ladite partie cinquante-neuf mètres et quarante-quatre centimètres (59,44 m) ou cent quatre-vingt-quinze pieds anglais (195 pi ang.) de largeur dans ses lignes nord et sud, par cent vingt-neuf mètres et vingt-trois centimètres (129,23 m) ou quatre cent vingt-quatre pieds anglais (424 pi ang.) de profondeur, dans ses lignes est et ouest, le tout plus ou moins. Le côté est de ladite partie devant être toutefois situé à une distance de quinze mètres et vingt-quatre centimètres (15,24 m) ou cinquante pieds anglais (50 pi ang.), de la ligne séparative des lots deux cent vingt-six (L. 226) et deux cent vingt-sept (L. 227) dudit cadastre. Bornée telle partie en front vers le nord, par le chemin public; vers l'est et vers le sud, par autres parties du lot deux cent vingt-sept (P. 227) dudit cadastre, appartenant à Bernard Tarte ou représentants et, vers l'ouest par une partie du lot deux cent vingt-huit (ptie 228) dudit cadastre.

2. De partie du lot numéro deux cent vingt-huit (ptie 228) du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien, mesurant ladite partie trente-cinq mètres et soixante-six centimètres (35,66 m) ou cent dix-sept pieds anglais (117 pi ang.) de largeur dans ses lignes nord et sud, par cent vingt-neuf mètres et vingt-trois centimètres (129,23 m) ou quatre cent vingt-quatre pieds anglais (424 pi ang.) de profondeur, dans ses lignes est et ouest, le tout plus ou moins. Bornée, telle partie, en front, vers le nord, par le chemin public, vers l'est par une partie du lot numéro deux cent vingt-sept (ptie 227) dudit cadastre; vers le sud par autre partie du lot deux cent vingt-huit (ptie 228) dudit cadastre, appartenant à Bernard Tarte ou représentants et, vers l'ouest par autres parties du lot deux cent vingt-huit (ptie 228) dudit cadastre, appartenant à Ernest Vachon ou représentants et Bernard Tarte ou représentants.

Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, les améliorations et accessoires et les installations qui sont placées en permanence dans

et sur ledit immeuble et nécessaires à son exploitation, le tout étant immeuble par nature ou par destination.

Servitudes et bail: tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à ladite ferme, et plus spécialement celles en faveur de Southern Canada Power Company Limited, aux termes des actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, sous les numéros 66716 et 98880, et celle de droit de passage établie dans un acte reçu devant Michel Robert, notaire, le quatre avril, mil neuf cent soixante-dix-neuf, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, sous le numéro 145281.

Les porcheries, le poulailler, et les silos érigés sur les lots ci-dessus décrits sont sujets à un bail, expirant le 31 août 1984, en faveur de Les Élevages J.P. Houle & Fils Inc., suivant acte en date du 16 septembre 1982, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Rouville le 17 septembre 1982, sous le numéro 162206.

La mise à prix est fixée à la somme de 18 025,88 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, rue Edmond-Guillet, Marieville, le MERCREDI CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 28 juin 1984 36610

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002866-828

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1979, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES HABITATIONS SPATIALES LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 150, rue Archambault, Rosemère, district de Terrebonne, et RÉJEAN BOISSONNAULT, résidant et domicilié au 150, rue Archambault, Rosemère, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement ayant front sur la rue Dandurand à Bois-des-Filion, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (10-ptie 24) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville; borné au nord-est par le lot 10-13 passage (rue Dandurand); au sud-est par la rivière des Mille Îles; au sud-ouest par une partie du lot 10 et au nord-ouest par le résidu du lot 10-24; mesurant cent quarante-trois pieds et douze centièmes de pied (143,12 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cent huit pieds et soixante-six centièmes de pied (108,66 pi) dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie quinze mille cinq cent cinquante et un pieds carrés et quatre dixièmes de pied carré (15 551,4 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes les bâtisses y érigées et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 2, rue Dandurand, ville de Bois-des-Filion, ainsi qu'un garage. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et avec toutes les servitudes d'utilité publique pouvant être enregistrées sur ledit immeuble antérieurement aux présentes.

La mise à prix est fixée à 39 178,63 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 19 juillet 1984 36558

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 715-02-000024-843

CORPORATION MUNICIPALE DE VAL-DAVID, corps politique et corporatif légalement constitué, ayant son siège social et son bureau principal à Val-David, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre AU SPAGHETTI D'ANTAN LTÉE, corporation légale-

ment constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 987, route 117, case postale 689, Val-David, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé à Val-David dans le comté de Terrebonne (Laurentides-Labelle), dans le Septième Rang du canton de Morin, figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts sous le numéro quatre-vingt-dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro un (1-97). Cet emplacement a une superficie de mille cinq cent soixante-huit mètres carrés et vingt-quatre centimètres carrés (1 568,24 m^2), avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 987, route 117, Val-David. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 15 450,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 19 juillet 1984 36559

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Saint-Lambert

Avis est, par les présentes, donné qu'un avis de vente pour taxes non payées à la ville de Saint-Lambert a été publié à deux reprises dans le journal « Courrier Mag, Édition Expansion », les 24 et 31 juillet 1984.

Saint-Lambert, le 17 juillet 1984

Le greffier,
36525 NICOLE LANGLOIS

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (*Délégation*) 3628

AVIS DIVERS

MUSÉE DU QUÉBEC (*Siège social*) 3628
NELSON, CANTON (*Requête*) 3628
ORDRE ANTONIEN LIBANAIS DES MARONITES (*L.P.*) 3630
SAINTE-AGATHE, PAROISSE (*Requête*) 3628
SUCCESSION BÉATRICE DURAND (*Bénéfice d'inventaire*) 3630
SUCCESSION MARCEL LEFRANÇOIS (*Bénéfice d'inventaire*) 3631
SUCCESSION THELMA WHITMEYER TONKONOGY (*Bénéfice d'inventaire*) 3631

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

ARSENEAU, MARIE BLANDINE SUZANNE 3631
BASSAN, SURINDAR SINGH 3631
BERNIER, LOUIS CLENCY 3631
BILODEAU, MARIE AURORE JEANNE 3632
BRETON, MARIE ALICE 3632
GALLANT, MARIE JESSY JOCELYNE 3632
GIUFFRIDA, GIUSEPPINA 3632
LABELLE, JOSEPH RÉAL CLAUDE 3632
LACHANCE, MARIE ROSE GINA 3632
PARÉ, RENÉ 3632
PERRIN, JOSEPH SYLVIO PIERRE 3632
PETERSON, GEORGE 3632

DEMANDES

AINSLEY, PAULINE 3633
BÉLANGER, MARIE ALINE LOUISANE 3633
BOUCHARD, MARIE CHANTALE JACKIE 3633
BRUSADIN, GIOVANNA CLAUDIA 3633
CHOQUETTE, JOËLLE 3633
CÔTÉ, JOSEPH MICHEL 3633
DESJARDINS, CHRISTINE RACHEL 3633
DESMEULES, LOUIS-PHILIPPE 3633
GRENIER, ARMAND 3634
HÉBERT, MARIE LUCIENNE ÉLIZABETH MARIE-MARTHE 3634
HUYNH, DAI VINH 3634
JAYARAMAN, RANGASAMY 3634
LAFRANCE, JOSEPH JEAN-MARIE PAUL 3634
LARIN, AURORE 3634
LEMOINE, JOHANNE 3634
MARION, GERMAINE 3635
McCOLLOUGH, SUZANNE 3635
PETER, ROBERT 3635
RENÉ DE COTRET, DIANE 3635
ROTH, STANLEY 3635
STAROSELSKY, HERBIE 3635
VACHON, LISE 3635

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (*Levée de prescription de formules*) 3636

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 3597

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 3597
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 3608
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 3612
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 3612
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ 3617

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 3618
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 3622

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) 3623
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32) 3624
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) 3625

DISSOLUTION — DEMANDES DE

2168-5565 QUÉBEC INC. 3637
A.B.C. DU DÉCOR INC. (L') 3637
ASSOCIATION POUR LA PLANIFICATION DES NAISSANCES DE TROIS-RIVIÈRES INC. 3638
ATELIER DE DANSE SAMBAMIGO INC. (L') 3638
BÉLANGER, CHABOT, HICKLING, JOHNSTON INC. 3638
BROSSEAU (G.) & FILS INC. 3638
CAMPING REMOUS DE LA CHAUDIÈRE INC. 3638
CASSON DESIGN INC. 3638
CENTRE DE LA PLANCHE À VOILE P.B.L. INC. (LE) 3638
CHALET DE LA MONTAGNE INC. (AU) 3639
CITY & DISTRICT DEVELOPMENT INC. 3639
COMPAGNIE M. BRADLEY INC. (LA) 3639
CONSERVES ALIMENTAIRES J.M.R. INC. (LES) 3639
CONSTRUCTIONS JANY LTÉE (LES) 3639
CONSTRUCTIONS ROSAIRE MORIN INC. (LES) 3639
ENTREPRISES BÉDARD ET PLANTE INC. (LES) 3639
ENTREPRISES D. GIROUX INC. (LES) 3639
ENTREPRISES DUPELBEC INC. (LES) 3640
EXODUS INVESTMENT CORP. 3640
FERME LE ROYAUME DU PORCELET INC. 3640
FONDATION RAYNAULT INC. (LA) 3640
GESTION IMMOBILIÈRE B.C.A. INC. 3640
GESTION KINGPHIL INC. 3640

GREYSTONE CURLING CLUB INC. 3640
IMMEUBLES A.M.R. INC. (LES) 3640
INDUSTRIAL LEASEHOLDS LIMITED 3641
INDUSTRIES MARAÎCHÈRES DE VILLEBOIS INC. (LES) 3641
INVESTISSEMENTS COMPAS DU QUÉBEC LTÉE (LES) 3641
JOLIES JUNIORS INC. 3641
L.I.T. LIGUE D'IMPROVISATION TRIFLUVIENNE 3641
MONDAL HOLDINGS LTD. 3641
MORIN (ROSAIRE) CONSTRUCTION INC. 3639
MUSIQUE LACHINE INC. 3641
ORDRE DE SAINT-LUC 3642
PLACEMENTS CHALET FAMILIAL INC. (LES) 3642
PLACEMENTS L.C. LTÉE (LES) 3642
PRODUITS CHIMIQUES NEW RECORD INC. 3642
PUBLICATIONS COMMERCIALES FRANÇAISES LTÉE. 3642
REGROUPEMENT INTERNATIONAL DES AMIS DE LA SANTÉ INC. 3642
RESTAURANT-BAR LE GRIGNON INC. 3642
RICO-DENT INC. 3642
SALLE À MANGER DE ST-ALEXIS INC. 3643
SASSEVILLE (CLAUDE) & FILS LTÉE 3643
SERVICES D'INFORMATION ET DE MARKETING EN ASSURANCES SIMA INC. 3643
SOCIÉTÉ DE NATUROPATHIE DU QUÉBEC (LA) 3643
SPUR REALTIES INC. 3643
UNIVERS DU DÉCOR L.C.D. INC (L') 3643
VILLEMAIRE (ROLAND) INC. 3643

LETTRES PATENTES — CORRECTION DES (Article 12) 3626

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

AVON, ANDRÉ 3644
BERGERON, SIMONE 3644
GOLMIER, JOSEPH 3644
LAVOIE, FRANCIS 3644
LEVINE, JEFFREY 3644
VIENS, ANTONIO 3645

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

475 ST-CHARLES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3626
APPARTEMENTS D'ASSIGNY (LES) 3626
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 420 VICTORIA (LA) 3626
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES JARDINS ST-MARTIN 3626

FORMATION

MUSCOCHO 1984 LIMITED PARTNERSHIP 3627
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MUSCOCHO 1984 3627

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

CHÉRIF, HACHEM (*Annulation de certificat*) 3645
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-JOSEPH-DE-LANORAIE (*Demande de remboursement de cautionnement*) 3645
COMPAGNIE D'ASSURANCES UNITED STATES FIDELITY & GUARANTY (*Modification de permis*) 3645
UNITED STATES FIDELITY AND GUARANTY COMPANY (*Modification de permis*) 3645

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

PRATTE (ROBERT) INC. (*Dissolution*) 3646

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

AGNÈS, VILLAGE 3646
ASCOT, CANTON 3646
ASCOT, CANTON 3646
ASCOT, CANTON 3647
ASCOT, CANTON 3647
ASCOT, CANTON 3647
ASCOT, CANTON 3647
ASHUAPMOUCHOUAN, CANTON 3648
BEAUPORT, PAROISSE 3648
BEAUPORT, PAROISSE 3648
BRASSARD, CANTON 3648
COOK, CANTON 3648
CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE 3649
DALQUIER, CANTON 3649
FARNHAM, CANTON 3649
GRANDISON, CANTON 3649
GRANDISON, CANTON 3649
HOCHELAGA, VILLAGE 3650
LACHENAIE, PAROISSE 3650
LACHENAIE, PAROISSE 3650
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 3650
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 3651
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 3651
MIRABEL 3651
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 3651
MONTRÉAL, PAROISSE 3651
MONTRÉAL, PAROISSE 3652
MONTRÉAL, PAROISSE 3652
MONTRÉAL, PAROISSE 3652
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 3652
NOTRE-DAME-DES-NEIGES-DES-TROIS-PISTOLES, PAROISSE 3652
ORFORD, CANTON 3653
ORFORD, CANTON 3653
PARENT, CANTON 3653
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 3653
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 3654
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 3654
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 3654
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 3654
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 3654
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 3655
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 3655
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 3655
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 3655
SAINTE-ANNE, PAROISSE 3656
SAINTE-ANNE, PAROISSE 3656
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, PAROISSE 3656
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 3656
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 3656
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 3657
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 3657
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 3657
SAINT-CHRISTOPHE, PAROISSE 3657
SAINTE-FOY, PAROISSE 3657
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 3658
SAINT-GEORGES, PAROISSE 3658
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 3658

SAINT-HIPPOLYTE, PAROISSE 3658
SAINT-IGNACE-DU-COTEAU-DU-LAC, PAROISSE 3659
SAINT-JANVIER, PAROISSE 3659
SAINT-JEAN, PAROISSE 3659
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 3659
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 3659
SAINT-JOACHIM-DE-CHÂTEAUGUAY, PAROISSE 3660
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 3660
SAINT-LAZARE, PAROISSE 3660
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 3660
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 3660
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 3661
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 3661
SAINT-MARTIN, PAROISSE 3661
SAINT-MARTIN, PAROISSE 3661
SAINT-MARTIN, PAROISSE 3662
SAINT-PAUL-L'ERMITE, PAROISSE 3662
SAINT-PAUL-L'ERMITE, PAROISSE 3662
SAINTE-PÉTRONILLE, PAROISSE 3662
SAINTE-PHILOMÈNE, PAROISSE 3662
SAINTE-PHILOMÈNE, PAROISSE 3663
SAINTE-ROSE, PAROISSE 3663
SAINTE-ROSE, PAROISSE 3663
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 3663
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 3664
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 3664
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 3664
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 3664
SAINTE-THÉRÈSE, VILLAGE 3664
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 3665
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 3665
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 3665
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 3665
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 3665
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 3666
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 3666
SAINTE-THERESE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 3666
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 3666
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 3667
SAINT-TIMOTHÉE, PAROISSE 3667
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 3667
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 3667
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 3667
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 3668
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 3668
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER EST) 3668
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE 3668
TROIS-RIVIERES, PAROISSE 3669
VERCHÈRES, PAROISSE 3669
WATERLOO, VILLAGE 3669
WATERLOO, VILLAGE 3669
WENDOVER, CANTON 3669

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)

SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DU LAC CHAMPLAIN 3627

PROCLAMATIONS

Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11) Application à une partie du cadastre du canton de *Fitzpatrick*, district électoral de Duplessis 3670

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

CHÂTEAUGUAY, VILLE 3671

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 3673

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE DE LA BANQUE D'AMÉRIQUE DU CANADA INC. (*Permis*) 3680

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BEAUPORT, VILLE 3680
GATINEAU, VILLE 3681
IBERVILLE, VILLE 3682
MERCIER, VILLE 3682
MÉTABETCHOUAN, VILLE 3683
SAINT-BASILE-LE-GRAND, VILLE 3684
VANIER, VILLE 3685

VENTES À LA FOLLE ENCHÈRE

140616-88 VILLE DE MONTRÉAL c. THIRD IMPERIAL HOUSE 606 ESTATE CORP. 3686
742869 50 VILLE DE MONTRÉAL c. TOULCH 3686
861992 VILLE DE MONTRÉAL c. R. CAPRINI LTÉE 3687
864390 VILLE DE MONTRÉAL c. GAGNON 3687
870577-10 VILLE DE MONTRÉAL c. RIVIÈRE DES PRAIRIES DÉVELOPPEMENT INC. 3687

VENTES PAR SHÉRIF

BEAUCE

POULIN c. NADEAU 3688
REINE (LA) c. CORRIVEAU 3688

FRONTENAC

CAISSE POPULAIRE DE PONTBRIAND c. FECTEAU *ET AL.* 3689

GASPÉ

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE CHANDLER (LA) c. FLYNN *ET AL.* 3690

JOLIETTE

GAUTHIER c. CONSTRUCTION DEUX-MONTAGNES INC. 3690
LAURENTIDES, VILLE c. PATRY 3691
PLACEMENTS GESIMMOTEK INC. c. SPENARD 3692

MONTRÉAL

COMPAGNIE TRUST ROYAL c. GARCIA TRANSPORT LTÉE 3692
FORTIN *ET AL.* c. BABEUX 3693
GILBERT *ET AL.* c. JOLUB CONSTRUCTION LTD. 3693

QUÉBEC

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT (LA) c. LA BOULANGERIE LA HUCHE À PAIN INC. 3693
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES HÉRITIERS DE JEAN-GUY BOLDUC 3694
LACHANCE GARIÉPY c. GRAVEL 3695
LACHANCE GARIÉPY c. PELLETIER 3695
MOLSON (QUÉBEC) LIMITÉE c. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LARRAULT INC. 3696
SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE c. GESTION COMMERCIALE ST-RAYMOND LIMITÉE 3696
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA *ET AL* c. ÉMILIEN ROCHETTE & FILS LTÉE *ET AL.* 3697

SAINT-HYACINTHE

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE (LA) c. ÉLEVAGES J.-P. HOULE ET FILS INC. 3697

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES HABITATIONS SPATIALES LTÉE *ET AL.* 3699
VAL-DAVID, MUNICIPALITÉ c. AU SPAGHETTI D'ANTAN LTÉE 3699

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

SAINT-LAMBERT, VILLE 3700